

République Gabonaise
Ministère de l'Économie, des Finances,
du Budget et de la Privatisation

TABLEAU DE BORD SOCIAL



DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE
N° 1 AVRIL 1998

République Gabonaise
Ministère de l'Economie, des Finances,
du Budget et de la Privatisation

TABLEAU DE BORD SOCIAL

DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE
N° 1 AVRIL 1998



SOMMAIRE

Profil Gabon.	9
Avant Propos	11
Introduction	13
SECTION I : DEMOGRAPHIE- ECONOMIE	15
A - Démographique	17
Introduction .	19
I. Evolution de la population	19
II. Structure de la population par âge et par sexe	20
II.1 Structure de la population par âge	20
II.1.1 Structure de la population par sexe	21
II.1.2 Rapport de masculinité par classes d'âge	21
Conclusion	21
B - économie	23
Introduction	25
I. Indicateurs de revenu	27
I.1 Structure du PIB	27
I.1.1 Répartition factorielle	28
I.1.2 Salaire minimum dans le secteur moderne	28
I.1.3 Salaire moyen dans la Fonction Publique	29
I.1.4 Salaire moyen des agents de la Fonction Publique/PIB/habitant	29
I.1.5 Salaire moyen dans les secteurs modernes et parapublics	29
II Indicateurs de répartition de revenus	30
II.1 Valeurs modales, médianes et médiales des salaires de la Fonction Publique	30
II.1.1 Courbe de LORENTZ, Indice de GINI	31
II.1.2 Répartition des salaires moyens et de base par catégorie dans la Fonction Publique	31
II.1.3 Répartition et concentration des revenus disponibles moyens	32

III Indicateurs de consommation	32
III.1 Importations de produits pharmaceutiques	32
III.2 Consommation d'électricité basse tension par habitant	32
III.3 Evolution de l'indice des prix	33
Conclusion.	34
C. Chômage- Emploi	35
I. Les indicateurs d'emploi	37
I.1 L'emploi dans le secteur moderne	37
I.2 Le niveau de qualification de la population active	38
I.3 Taux de population active occupée/population de la ville	39
II Le marché de l'emploi	39
II.1 Les demandes d'emploi	39
II.2 Les offres d'emploi	40
III Le chômage	41
II.1 Le taux de chômage par sexe et par âge	41
Conclusion	42
SECTION II : SANTE ET NUTRITION	43
Introduction	45
I. Politique gouvernementale en matière de santé	45
II. Les indicateurs de Santé	47
II.1 Les indicateurs de l'état de santé	47
II.1.1 Les activités de prévention	47
II.1.2 Les Soins de santé maternelle et infantile	48
II.2- Les indicateurs de service de santé	48
II.2.1 Les infrastructures de santé dans le secteur public.	48
II.2.2 Les indicateurs associés au services de santé	48
II.2.3 Le personnel de santé dans le secteur public	51

SOMMAIRE

II.3	Les indicateurs de couverture de santé	52
II.3.1	Les vaccinations pratiquées dans le cadre du P.E.V	53
II.3.2	Les vaccinations pratiquées hors PEV	55
II-4	Les indicateurs relatifs aux ressources	45
II.1.1	Impact de l'évolution du budget de l'Etat sur le budget de la santé	56
II.1.2	L'aide extérieure aux services de santé	57
	Conclusion.	58
	Glossaire.	59
	SECTION III : EDUCATION.	61
	Introduction	63
I.	Les indicateurs " output "	63
I.1	Le niveau éducatif et la quantité des services éducatifs	63
I.1.1	Le taux brut de scolarisation.	64
I.1.1.1	Le taux brut de scolarisation dans l'enseignement primaire	64
I.1.1.2	Le taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire	65
I.1.1.3	Le taux brut de scolarisation dans l'enseignement supérieur.	66
I.1.2	Le taux de fréquentation des centres préscolaires.	67
I.2	Les indicateurs de qualité	67
I.2.1	Le taux d'encadrement scolaire	68
I.2.2.1	Le ratio élèves/enseignants au primaire	68
I.2.2.2	Le ratio élèves/enseignants au secondaire	69
I.2.2.3	Le ratio étudiants/enseignants au supérieur.	70
I.2.4	Le taux d'occupation des salles de classe.	70
I.2.2	Le taux de réussite aux examens	73
I.2.2.1	Evolution du taux de réussite au CEP	74
I.2.2.2	Evolution du taux de réussite au BEPC	75
I.2.2.3	Evolution du taux de réussite au Baccalauréat	76
II.	Les indicateurs " input "	79
II.1	Part des dépenses d'éducation dans le budget de l'Etat	79
II.2	Proportion des dépenses d'éducation dans le PIB	80
	Conclusion	80

SECTION IV : HABITAT	81
Introduction	83
I. Le logement	84
I.1 Nombre de logements.	84
II. L'assainissement	85
II.1 L'évacuation des déchets solides (1)	85
II.2 L'évacuation des eaux usées, eaux de pluie, et excréta	85
II.3 Les problèmes en zone rurale	87
III Indicateurs de confort	87
III.1 L'accès à l'eau.	87
III.2 L'accès aux télécommunications	88
Conclusion générale	89

GABON : Profil

Informations générales

Superficie	267.667 Km
Population 1/01/1960	448.564 habitants
Population totale au 1/08/199	1.014.976 habitants
Densité de la population :	3,8 hab./Km
Taux d'accroissement annuel :	2,5 %
Capitale	Libreville 419.600 habitants en 1993
Date de l'indépendance :	17 Août 1960
Taux d'urbanisation :	73,1% en 1993.

Economie

Provinces = 9	Superficie	Population	Densité
Estuaire	20 740	463 187	22,3
Haut-Ogooué	36 547	104 301	2,9
Moyen-Ogooué	18 535	42 316	2,3
Ngounié	37 750	77 781	2,1
Nyanga	21 285	39 430	1,9
Ogooué-Ivindo	46 075	48 862	1,1
Ogooué-Lolo	25 380	43 915	1,7
Ogooué-Maritime	22 890	97 913	4,3
Woleu-Ntem	38 465	97 271	2,5
Total	267 667	1 014 976	3,8

Monnaie :	Franc CFA (0,01 FF)
PIB/tête:	4314 dollars en 1996
Taux d'inflation :	5,4 % en fin 1996
Principales exportations :	Pétrole, Manganèse, Uranium, Bois.
Budget 1996 :	833,2 milliards de Fcfa
Smig :	3 720 Fcfa en 1960 44 000 Fcfa en 1996

Indicateurs sociaux

Espérance de vie à la naissance :	35,2 ans en 1960 54,1 ans en 1993
Indice de développement humain (I.D.H.) ()	124 ^{ème} sur 174 en 1996
Taux de fécondité :	151,1 pour 1000 en 1993
Taux brut de natalité :	40,8 pour 1000 en 1960 52,9 pour 1000 en 1993
Taux brut de mortalité :	30 pour 1000 en 1960 15,6 pour 1000 en 1993
Nombre de médecins en service :	361 pour la Santé Publique en 1995
Nombre de médecins pour 100.000 hab :	26 médecins de santé publique en 1993

A V A N T P R O P O S

Les Programmes d'Ajustement Structurel (P.A.S.), sont devenus une réalité quotidiennement vécue par les populations africaines durant la décennie 1980-1990. Par le biais des réductions budgétaires, de la hausse des prix des biens de consommation courante, du désengagement de l'Etat de plusieurs secteurs économiques, en particulier des entreprises publiques, les P.A.S. ont directement affecté les conditions de vie des populations africaines.

Au début de leur application, les retombées négatives des P.A.S. sur les pauvres et les groupes vulnérables n'avaient pas été prises en considération. Pour les concepteurs de ces P.A.S., la croissance économique devrait le moyen de résoudre les problèmes des plus démunis. Mais avant la fin de la décennie 1980-1990, divers organismes internationaux ont interpellé les Etats et les Bailleurs de Fonds sur la gravité de la situation sociale et économique des moins favorisés et sur la nécessité de continuer l'ajustement à visage humain.

Au Gabon, la nécessité d'une meilleure prise en compte des besoins des populations exprimés au cours des mutations politiques et sociales, a conduit les pouvoirs publics à concentrer leurs efforts immédiats autour de quatre thèmes: l'emploi, l'éducation, la santé et de l'amélioration du cadre de vie, tout en réaffirmant l'objectif majeur de diversification de l'économie à long terme. Pour matérialiser ce double objectif, le gouvernement gabonais a fait appel au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) pour l'aider à mettre en place un programme en matière de suivi-contrôle social des Politiques d'Ajustement.

Ce programme vise à doter l'Administration gabonaise d'un Tableau de Bord Social (TBS) devant servir d'instrument d'aide à la décision.

Le processus d'élaboration du TBS peut être définie comme la mise en place d'un processus administratif permanent de collecte, d'harmonisation et d'analyse de données sélectionnées et produites dans le pays permettant de disposer à intervalles périodiques d'une image quantitative et qualitative de la société gabonaise.

Cette image est destinée à s'intégrer dans la préparation et le suivi d'exécution des politiques de développement et, en particulier, dans l'élaboration du budget de l'Etat. Le TBS est avant tout un moyen de rendre plus objectif l'information et son support. Il est le reflet d'une certaine réalité sociale vue à travers le prisme plus ou moins déformé des statistiques. Il est construit sur la notion de besoins essentiels comprenant notamment:

- un minimum vital en alimentation, en eau potable et en logement;
- un environnement minimum en termes de santé, éducation et assainissement

Le TBS, regroupe ces besoins essentiels sous deux (2) rubriques principales :

- Indicateurs sociaux : Santé, Nutrition, Education, Habitat;
- Indicateurs macroéconomique: Revenu per capita, distribution des revenus, emploi.

Le TBS, regroupe ces besoins essentiels sous deux (2) rubriques principales

- Indicateurs sociaux : Santé, Nutrition, Education, Habitat;
- Indicateurs macroéconomique: Revenu per capita, distribution des revenus, emploi.

Les objectifs du Programme

Le gouvernement par ce programme cherche à affirmer et à mettre en oeuvre une véritable politique sociale complémentaire des politiques économique et financière.

a) objectifs à court terme

- suivre d'une manière continue l'évolution du niveau et de la qualité de vie de la population gabonaise, et particulièrement celui des groupes vulnérables;
- établir des hypothèses sur les incidences des politiques économiques sur le niveau et la qualité de vie de ces mêmes populations de manière à atténuer les effets indésirables de l'ajustement.

b) objectifs à moyen terme

- mesurer les effets des politiques économiques sur le niveau de vie de la population gabonaise et, plus particulièrement, sur les groupes vulnérables.
- contribuer à mieux définir des politiques économique et sociale ainsi que leurs mesures d'accompagnement susceptibles d'améliorer les conditions de vie des groupes vulnérables.

INTRODUCTION

Le présent numéro du Tableau de Bord Social qui porte le numéro 1 fait suite à celui publié par la Direction Générale de l'Économie en 1996 et qui a connu une diffusion restreinte.

Suite aux observations et suggestions qu'a suscité ce travail, l'idée d'organiser un séminaire national sur l'élaboration du Tableau de Bord Social avait été retenue.

Ce Séminaire-Atelier a eu lieu à Libreville du 15 au 17 Juillet 1996 sous le Haut Patronage du Ministre des Finances, de l'Économie, du Budget et des Participations chargé de la Privatisation. Les travaux du séminaire ont abouti à un certain nombre de décisions, notamment :

- la définition du format et le contenu du Tableau de Bord Social ;
- la détermination des indicateurs ;
- l'organisation institutionnelle de préparation du Tableau de Bord Social ;
- la formulation des recommandations générales.

Ce premier numéro, que la Direction Générale de l'Économie a le plaisir de vous présenter, a été élaboré sur cette base et répond aux préoccupations du séminaire.

Tous les secteurs retenus pour l'élaboration du Tableau de Bord Social ont été couverts. Certains indicateurs sont soit insuffisamment développés, soit ne figurent pas encore dans ce document faute de les avoir trouvés auprès des services chargés de les produire. Par contre, d'autres indicateurs ont été ajoutés bien que ne figurant pas dans les indicateurs recommandés par le séminaire.

Au nombre des problèmes rencontrés lors de l'élaboration de ce premier numéro, on peut citer l'absence :

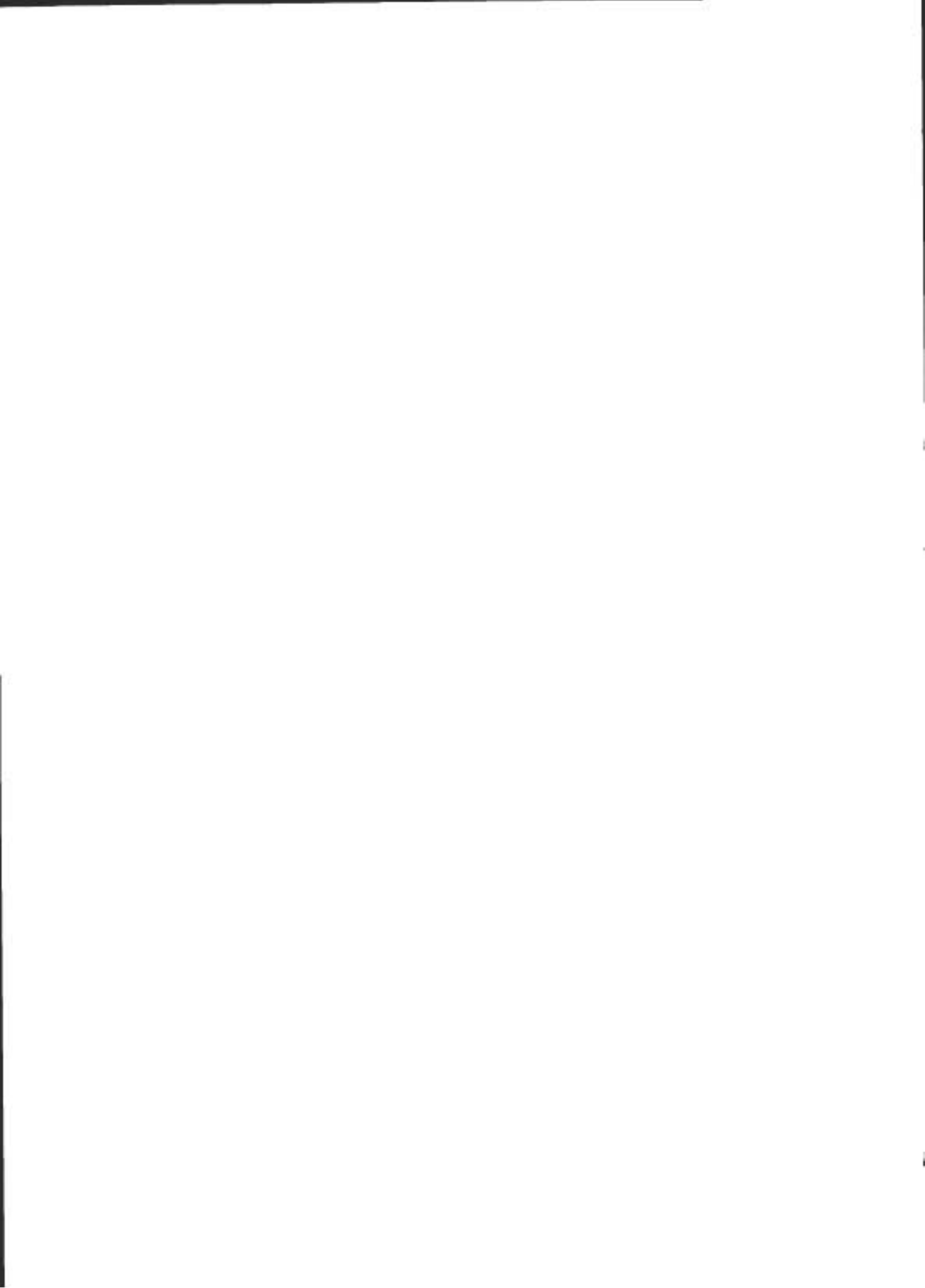
- d'une base des données au sein des différents ministères ;
- de relations institutionnelles avec les ministères sociaux ;
- de statistiques dans certains domaines (nutrition) ;
- de suivi des données statistiques ;
- d'interlocuteurs dans certains départements ministériels.

Nous remercions très sincèrement tous ceux qui nous ont permis de réaliser ce numéro notamment les Ministères et Organismes dont le concours nous a été d'un précieux apport. Nos remerciements vont également aux Gouverneurs des neuf provinces du pays qui n'ont ménagé aucun effort pour faciliter le travail de nos équipes sur le terrain.

Les données contenues dans ce document résultent d'une part des contacts permanents entre les agents de la Direction Générale de l'Économie et les différents Ministères concernés et d'autre part, d'une enquête réalisée sur l'ensemble du territoire.

Un certain nombre d'erreurs pourront être décelées soit au niveau de la collecte soit au niveau de l'interprétation des données. Nous vous prions de bien vouloir nous les signaler afin que nous puissions les insérer lors de la prochaine publication.

**SECTION I
DEMOGRAPHIE
ECONOMIE**



A - DEMOGRAPHIE



Introduction

Le quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat réalisé en Juillet 1993, après ceux de 1960, 1970, et 1980 a permis au Gabon de se doter enfin d'un fichier de données socio-démographiques fiables. En 33 ans, la situation démographique du pays s'est profondément modifiée en terme d'importance, de composition et de répartition de la population.

I . Evolution de la Population

La situation démographique du Gabon s'est caractérisée depuis 1960 par un taux de croissance annuel positif, un taux de fécondité faible et une mortalité en régression.

En effet, la population est passée de 448.564 en 1960 à 1.014.976 habitants en 1993. Elle atteindrait 1.460.577 habitants en l'an 2000 si l'on tient compte d'un taux d'accroissement annuel moyen (2,5%) constaté au cours de la période de 1960 à 1993 et des flux migratoires des pays africains.

Les taux de croissance démographique varient fortement selon les provinces. Les principales bénéficiaires de cet accroissement sont celles où l'activité économique est plus dynamique . Ce qui entraîne des déséquilibres zonaux croissants entre milieux urbain et rural.

Tableau 1 : Répartition géographique et poids démographique de chaque province en 1993

	Superficie	Population	Densité	Poids démographique	Accroissement annuel
Estuaire	20 740	463 187	22,3	45,6%	6,30%
Haut-Ogooué	36 547	104 301	2,9	10,3%	2,72%
Moyen-Ogooué	18 535	42 316	2,3	4,2%	0,61%
Ngounié	37 750	77 781	2,1	7,7%	-0,04%
Nyanga	21 285	39 430	1,9	3,9%	0,18%
Ogooué-Ivindo	46 075	48 862	1,1	4,8%	0,92%
Ogooué-Lolo	25 380	43 915	1,7	4,3%	0,46%
Ogooué-Maritime	22 890	97 913	4,3	9,6%	2,59%
Woleu-Ntem	38 465	97 271	2,5	9,6%	0,68%
Total	267 667	1 014 976	3,8	100,0%	2,50%

Source : DGSEE (Recensement Général de la Population et de l'Habitat - 993).

Le recensement de 1993 montre un déséquilibre inquiétant entre la population rurale et la population urbaine. Si en 1960, la population urbaine représentait 20 % du total, elle atteint 48 % en 1980, pour se situer à 73 % en 1993, les prévisions l'établissent à 87% à l'an 2000. Ce qui nécessite un effort considérable pour mettre en place l'infrastructure et les équipements collectifs nécessaires pour les besoins d'une telle population, surtout pour la ville de Libreville et ses environs dont le poids démographique représente près de la moitié de l'ensemble du territoire.

En dépit d'une mortalité relativement faible, compte tenu de l'amélioration des conditions de vie et d'une balance migratoire largement positive, le Gabon reste encore un pays sous peuplé en raison de son faible taux de fécondité qui se situe à 151,7 pour 1000 en 1993 contre 300 pour 1000 pour l'ensemble de l'Afrique Centrale.

Tableau 2 : Taux d'urbanisation : évolution et perspective

	1990*	1993	2000*
Population totale	939 425	1 014 976	1 460 577
Population urbaine	588 043	742 296	1 270 702
Population rurale	351 382	272 680	189 875
Taux d'urbanisation	62,6%	73,1%	87,0%

Source : DGSEE (Recensement Général de la Population et de l'Habitat, 1993)
* Estimation EXTE

II. Structure de la population par âge et par sexe

II.1 Structure par âge

Le recensement de 1993 a montré que la population gabonaise s'est rajeunie : la proportion des jeunes de moins de 15 ans est en constante augmentation (30,4% en 1960 et 41% en 1993) tandis que celle de la tranche d'âge de 15 à 65 ans et plus est en régression.

On note des disparités significatives entre les provinces. Le Haut-Ogooué détient la plus grande proportion des jeunes (45,4%). Les provinces de l'Estuaire et de l'Ogooué-Maritime possèdent les populations en âge d'activité, avec 53% et 48,9%. Les provinces de l'Ogooué-Lolo et de la Ngounié avec respectivement (23,7%) et (23,4%) se singularisent par une forte proportion d'individus de 50 ans et plus.

Des contrastes existent également au niveau des zones de résidence. Les zones rurales font apparaître un déficit d'hommes adultes alors que les centres urbains témoignent d'un afflux de cette catégorie de personnes.

Le rajeunissement de la population a accru le rapport de dépendance dans tout le pays. Les provinces les plus affectées sont celles qui cumulent une forte proportion des moins de 15 ans et des 50 ans avec un faible rapport de masculinité. En 1993, l'Ogooué-Lolo est la province où l'on compte le plus d'inactifs et l'Estuaire celle où la dépendance est la plus faible.

II.2 Structure par sexe

La composition par sexe en 1993 fait apparaître un déficit numérique des hommes par rapport aux femmes avec 95,8 hommes pour 100 femmes. Ce phénomène peut s'expliquer par de nombreux fléaux sociaux dont sont victimes les hommes, à savoir : l'alcoolisme, la drogue, les accidents de la route etc.

Le rapport de masculinité est encore plus faible en zone rurale où il est de 83 hommes pour 100 femmes ; ce qui atteste le départ des hommes adultes vers les villes. Dans les centres urbains par contre, le taux de masculinité est élevé, en moyenne 102 hommes pour 100 femmes.

II.3 Rapport de masculinité par classe d'âge

L'examen des rapports de masculinité par classe d'âge, montre que pour les classes d'âges de [5-15[et [30-50[il y a plus de garçons que de filles

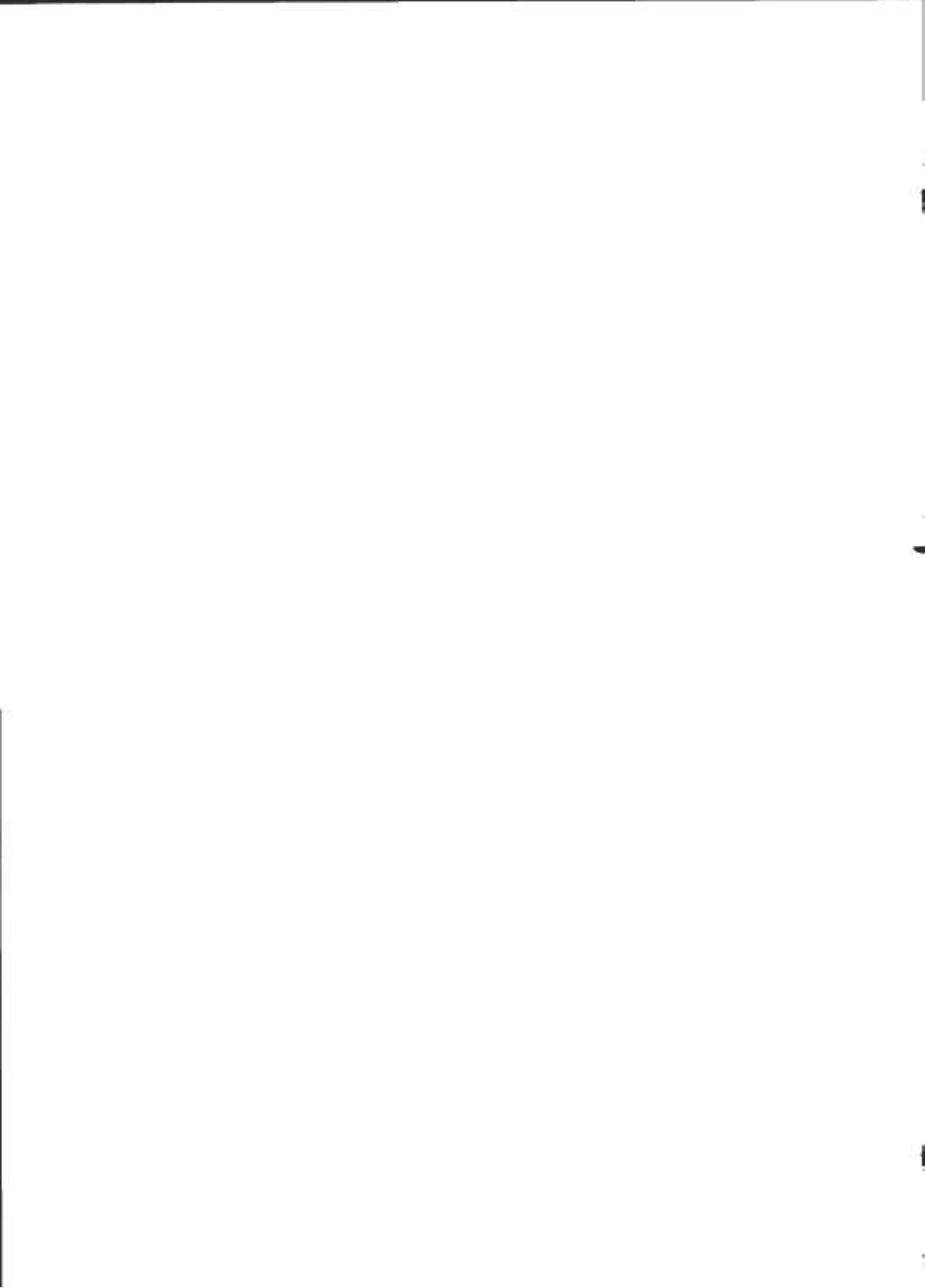
Tableau 3 : Répartition du rapport de masculinité par classe d'âge

Classes d'âges	Hommes	Femmes	Rapport de masculinité (%)
[0 - 5 [76 897	77 036	
[5 - 15 [130 174	130 003	100%
[15 - 25 [92 447	99 943	100%
[25 - 30 [40 475	41 275	92%
[30 - 50 [103 363	90 154	98%
[50 - 65 [38 104	45 633	114%
[65 et plus [20 324	29 148	83%
Total par sexe	501 784	513 192	69%
Total général	1 014 976		94%

Source : DGSEE (Recensement Général de la Population et de l'Habitat, 1993)

Conclusion

Les données sur la population permettent de constater un déficit démographique très marqué ayant pour conséquences non seulement la faiblesse des effectifs mais également l'étranglement du marché intérieur et la dépendance vis à vis de l'extérieure en matière de force de travail.



B. ECONOMIE



Introduction

L'économie gabonaise est caractérisée par l'importance du rôle de l'Etat et de l'abondance des ressources naturelles qui procurent au pays une masse de revenus qui le placent en tête de peloton des pays africains ayant le P.I.B. par tête d'habitant le plus élevé du continent (4314 dollars en 1996). Deux périodes ont marqué la vie économique du Gabon depuis son accession à l'indépendance.

De 1960 à 1972

C'est la période d'après colonisation, le pays manque d'infrastructures, des ressources humaines et financières. Durant toute la décennie, le P.I.B reste inférieur à 100 milliards de f cfa. Ce niveau relativement faible de l'économie s'explique par :

- La sous- exploitation des ressources tant minières qu'agricoles ; les échanges se font uniquement avec l'ancienne métropole ;
- L'insuffisance des ressources humaines et financières. La formation des cadres dans son ensemble s'effectue à l'étranger, le budget total de l'Etat atteint difficilement 30 milliards de f cfa.

De 1973 à 1988

Elle couvre une période caractérisée par des évolutions contrastées qui peuvent être schématisées en cinq phases. En effet, l'année 1974 constitue une véritable charnière dans la croissance de l'économie gabonaise suite à :

- l'augmentation de la production pétrolière de 34% par rapport à 1973;
- la revalorisation du prix de vente du pétrole de 3,14 dollars/baril en 1973 à 9,72 dollars/baril en 1974.

Phase de 1973 à 1976

C'est une phase de croissance extrêmement rapide au cours de laquelle le P.I.B. progresse en moyenne de 70%. Elle résulte de la forte augmentation de la production et des prix du pétrole.

Phase de 1977 à 1978

Cette phase correspond à un recul de la croissance. Après l'aisance financière des années antérieures, la crise surgit en 1977 et se confirme par une récession en 1978. Durant cette phase, le PIB baisse de 719,1 milliards en 1976 à 690,2 milliards en 1977, pour chuter à 539,2 milliards de f cfa en 1978.

Phase de 1979 à 1980

Cette phase correspond à un retour aux équilibres économiques et financiers sous l'effet du plan de stabilisation, qui s'appuie sur le freinage des investissements de l'Etat et le blocage des salaires.

La reprise s'effectue dès 1979 et se confirme en 1980. Le redressement se réalise grâce essentiellement aux nouvelles hausses des prix du pétrole (12,59 dollars/baril en 1978; 18,98 dollars/baril en 1979 et 31,25 dollars/baril en 1980) alors que le ralentissement de la production (10,6 millions de tonnes en 1978, 9,8 millions de tonnes en 1979, et 8,9 millions de tonnes en 1980) se poursuit. Cette conjoncture favorable du prix brut permet de redresser l'évolution du PIB qui passe alors de 644,6 milliards en 1979 à 904,5 milliards en 1980.

Phase de 1981 à 1985 : la reprise

Cette période correspond à la phase de recherche d'une croissance équilibrée initiée par le plan intérimaire 1980-1982. L'économie bénéficie d'un environnement économique international favorable, sous l'effet conjugué de la hausse du prix du pétrole, de l'appréciation continue du taux de change du dollar, et d'une remontée du niveau de la production pétrolière. Le PIB franchit la barre des 1000 milliards en 1981 (1050) puis atteint successivement 1293 milliards en 1983; 1536 milliards en 1984 et 1499 milliards de f cfa en 1985.

De 1986 à 1988: nouvelle récession

La conjonction de la chute rapide des cours du pétrole au début de 1986 et du fort recul du cours du dollar ramène les revenus de l'Etat provenant du secteur pétrolier de 399,7 milliards en 1985 à 70 milliards de f cfa en 1987 montrant ainsi l'extrême fragilité de la prospérité gabonaise. Pour faire face dans l'immédiat à cette nouvelle situation, le gouvernement, comme en 1977, a pris dès mars 1986 des mesures de restrictions budgétaires et a entamé avec le FMI et la Banque Mondiale l'élaboration d'un programme d'ajustement structurel, basé sur une réduction importante de l'absorption intérieure par le biais d'une baisse de la consommation et des investissements publics en rapport avec la réduction des ressources pétrolières.

Des programmes de réforme ont été mis en place de 1986 à 1994:

- 1986-1988, premier PAS
- 1989-1990, deuxième PAS
- 1991-1992, troisième PAS.
- 1994-1995 quatrième PAS.

Bien que limitées dans leur application, ces réformes ont provoqué des perturbations douloureuses sur le plan social, notamment à travers l'emploi, l'éducation, et la santé. Les difficultés qu'elles ont engendrées ont consisté en une augmentation des prix, une faillite d'entreprises souvent protégées et subventionnées, une perte d'emploi et une réduction des budgets sociaux.

I. Indicateurs de revenu

I.1 Structure du PIB

Le Pays connaît un dualisme économique avec un secteur exportateur dominé par le pétrole et un secteur tourné vers le marché intérieur, regroupant l'ensemble des autres activités, au sein duquel subsiste une agriculture peu développée.

La structure du PIB de 1990 à 1996 est représentée par le tableau suivant :

Tableau 1 : Evolution et origines du PIB de 1990 à 1996 (en milliard de Fcfa)

En milliards de Fcfa	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Pib total	1477,4	1524,2	1480,3	1530,3	2326,8	969,8	2892,8
Pib Pétroles	484,6	455,8	425,0	437,8	911,2	1505,4	1613,0
Pib Hors Pétrole	992,8	1068,4	1055,3	1093,0	1415,6	123,7	130,8
Agriculture*	94,3	96,5	100,4	97,9	115,5	274,6	303,3
Industries	200,8	229,4	213,0	230,0	264,0	406,6	447,3
Services**	266,0	290,2	283,0	293,2	358,2	222,4	447,3
Commerce	130,2	138,2	138,0	147,1	223,6	235,1	234,3
Services non marchands	177,9	187,1	198,9	201,1	225,9	243,0	245,5
Autres	123,5	126,9	122,0	123,6	228,4	389,9	251,9

Sources : DGSEE, DGE

* agriculture élevage pêche

** y compris transport, télécommunication et services financiers

(1) Données issues des comptes Nationaux Provisoires (DGSEE)

La part du pétrole dans le PIB tend à augmenter, elle passe de 32,8% en 1990 à 42,5% en 1996. Parallèlement, celle du secteur hors pétrole diminue sur toute la période, passant de 67,2% à 57,5%. Cette situation s'explique par la tendance observée dans les secteurs agriculture, Industrie, commerce et services dont la contribution au PIB est en baisse depuis 1990.

Dans le PIB hors pétrole, c'est le secteur tertiaire qui contribue le plus à la richesse nationale par le biais des Services et du Commerce, dont les valeurs ajoutées représentent respectives 10% et 7,93% en 1996. Tandis que dans la même période le secteur secondaire a dégagé un niveau de valeur ajoutée moyenne équivalant à 5,89% du PIB.

Le secteur primaire par l'agriculture a représenté en moyenne 4,91% du PIB en 1996, dénotant ainsi sa faible contribution à la richesse du pays. Ce qui traduit la dépendance du Gabon à l'égard des importations des produits alimentaires. Celles-ci ont atteint 181,9 milliards en 1996, montant supérieur au budget d'investissement de l'Etat au cours de la même période et représentant 66,8% des importations totales.

1.1.1 Répartition factorielle

De 1990 à 1996, la part de la rémunération des salariés (30,9%) dans le PIB est inférieure à celle du capital (53,9%). Les agents du secteur public bénéficient le moins de la croissance, avec 10,7% du PIB.

Tableau 2 : Répartition du PIB

En milliards de Fcfa	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
PIB	1477,4	1524,2	1480,3	1530,3	2326,8	2475,2	2892,8
Rémunération des salaires	510,2	540,7	536,5	536,5	651,3	704,9	731,7
Secteur public	177,6	187,7	198,4	200,6	225,4	234,6	240,1
Secteur privé et parapublic	332,6	353,0	338,1	335,6	425,9	470,6	491,6
Re. Brut des Entr. Individuelle	264,2	282,2	288,8	303,6	395,5	446,2	600,5
EBE des Sociétés et Quasi-soc.	463,7	440,9	426,1	458,2	921,5	934,9	1099,7
Impôts indirects	239,3	260,4	228,8	232,0	358,5	389,2	389,9

Sources : DGSEE, DGE.

1.1.2 Salaire minimum dans le secteur moderne

Tous les travailleurs gabonais, quelle que soit la branche d'activité dans laquelle ils exerçaient bénéficiaient d'un taux de salaire minimum. Jusqu'en janvier 1967, on considérait au Gabon deux activités (agricoles et non agricoles) et les salaires étaient établies par zone (zone I et zone II). Cette classification par zone a été supprimée en février 1967.

C'est à partir du 1er août 1979 qu'on a institutionnalisé le système d'un Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) unique se rapportant à toutes les catégories des travailleurs.

Le SMIG est de 44 000 Fcfa, il est resté inchangé depuis 1985 malgré une augmentation du niveau générale des prix depuis la dévaluation du Fcfa intervenue en janvier 1994.

1.1.3 Salaire moyen dans la Fonction Publique

Tableau 3. Salaire moyen dans la Fonction Publique

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Masse salariale Fonction Publique (en milliards de fca)	122,6	132,1	143,7	149,1	165,0	178,0	184,8
Effectifs	38 818	39 908	40 768	41 156	41 036	43 853	43 628
permanents	30 318	31 548	32 468	32 656	32 536	35 689	35 684
non permanents	8 500	8 360	8 300	8 500	8 500	8 164	7 944
Salaire moyen annuel (en fca)	3158 329	3310113	3 524 823	3 622 801	4 020 860	4 059 015	4 235 812
Salaire moyen mensuel (en fca)	263 194	275 843	293 735	301 900	335 072	338 251	352 984

Le salaire moyen mensuel au Gabon tel qu'indiqué dans ce tableau est appréciable, mais la question que l'on peut se poser est celle de savoir combien de personnes perçoivent cette rémunération moyenne sur les 35000 agents que comptent la Fonction Publique.

1.1.4 Salaire moyen des agents de la Fonction Publique/ PIB/hab.

Tableau 4. Salaire moyen des agents de la Fonction Publique/ PIB/hab

Années	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Salaire moyen annuel (en Fca)	3158329	3310113	3524823	3622801	4020860	4059015	4235812
PIB (milliards de francs fca)	1477,7	1524,2	1480,3	1530,3	2326,8	2475,2	2892,8
nombre d'habitant au Gabon	939425	962911	986983	1014976	1040350	1066359	1093018
PIB/hab.	1572643	1582888	1499778	1508244	2236564	2321169	264617
Salaire moyen annuel de la Fonction PIB/hab.(en Fca)	2,0	2,1	2,4	2,4	1,8	1,7	1,6

Sources : DGSEE, DGE

1.1.5. Salaire moyen dans les secteurs privés et parapubliques

Tableau 5. Salaire moyen dans le secteur privé et parapublic

	1990	1990	1992	1993	1994	1995	1996
Masse salariale privé et parapublique (en milliards fca)	268,7	283,3	269,2	263,2	327,5	353,4	477,5
Effectifs	51 735	49 260	48 810	49 160	47 841	49 877	51 659
Salaire moyen annuel (en fca)	5194 742	5757004	5516 349	5354 577	6846 512	7 086172	9 244019
Salaire moyen mensuel (en fca)	432 895	479 750	459 696	446 215	570 543	590 514	770 335

Source : Compte de la Nation

* : Estimations DGE (1996)

II . Indicateurs de répartition des revenus

L'Enquête Budget Consommation (EBC) de la Direction Générale des Statistiques et des Enquêtes Économiques (DGSEE) en 1994 sur Libreville et Port-Gentil, a procédé à un regroupement des ménages selon le revenu disponible par tête et par mois. Les quatre groupes de ménages choisis étant constitués des 25% de la population la plus pauvre (Quartile 1) aux 25% de la plus riche (Quartile 4).

Aussi, la classification a-t-elle été subordonnée aux critères suivants :

- Quartile 1, population dont le revenu disponible est inférieur à 29.129 Fcfa dont le nombre moyen de membre est d'environ 7,2 ;
- Quartile 2, revenu disponible compris entre 29.129 Fcfa et 47.172 Fcfa dont le nombre moyen de membre est d'environ 7,0 ;
- Quartile 3, revenu disponible compris entre 47.173 Fcfa et 75.672 Fcfa dont le nombre moyen de membre est d'environ 6,5 ;
- Quartile 4, revenu disponible supérieur à 75.672 Fcfa dont le nombre moyen de membre est d'environ 3,3.

Cette enquête a montré que le revenu disponible de l'ensemble des ménages n'est constitué que de 9% de ressources autres que les salaires

Par ailleurs, selon la même enquête, la composition moyenne des ménages du premier quartile (les plus pauvres) est d'environ huit membres, et plus d'un gabonais sur deux vit dans un ménage de neuf personnes et plus.

Ces dernières n'ayant pas forcément toutes un emploi, le revenu du chef de ménage devra subvenir aux besoins de tous les membres. Aussi, devra-t-il faire face aux dépenses de loyer (très peu de personnes sont propriétaires d'un logement), d'alimentation, d'électricité, d'eau, de santé, de transport, de scolarisation. Toutes ces charges s'avèrent excessives pour un seul revenu. L'enquête révèle, en outre que 27% des chefs de ménages sont des femmes.

II.1 Valeurs modales, médianes et médiales des salaires de la Fonction Publique

Dans la Fonction Publique, la répartition des salaires en 1996 suivant le montant mensuel révèle que la classe modale des salaires qui est de 200.000 à 300.000 Fcfa, regroupe 41,25% des effectifs.

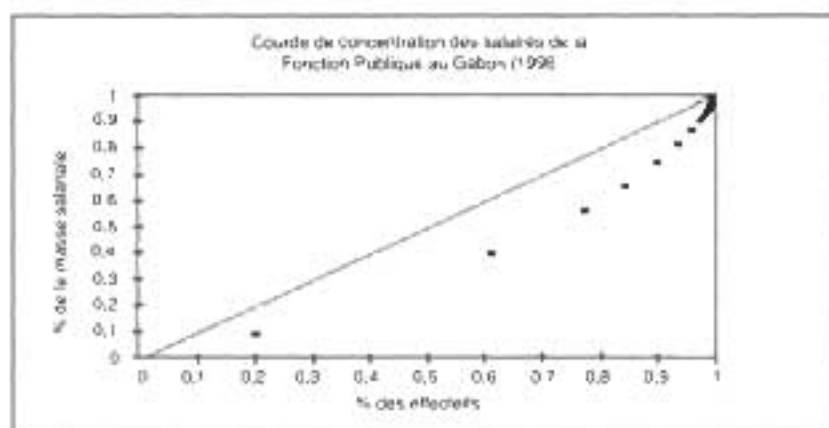
Le salaire médian de 273.830 Fcfa est tel qu'en août 1996, parmi les 35.104 agents de la Fonction publique, 50% sont payés à moins de 273.830 Fcfa et 50% à plus de 273.830 Fcfa.

Le salaire médiale étant de 368.270 Fcfa, l'écart entre ce dernier et le salaire médian (94.440 Fcfa), du reste inférieur à l'étendue de la série, traduit l'existence d'une concentration assez faible des effectifs de la Fonction Publique parmi les très bas salaires.

II.1.1 Courbe de LORENTZ, Indice de GINI

La concentration des salaires observée plus haut se confirme au regard de l'allure de la Courbe de Lorentz ci - après, proche de la diagonale d'équi-répartition et du niveau de l'indice de GINI (0,3), plus voisin de zéro que de l'unité (1).

De cette courbe, il ressort que plus de la moitié des effectifs (61%) se partagent moins de la moitié des salaires distribués dans la Fonction Publique (40%).



La faible concentration révélée par la courbe n'est pas conforme à la réalité. La répartition des salaires ayant servi de base à la construction de la courbe n'intègre pas les cas particuliers de solde notamment, les contractuels hors statut, les membres du Gouvernement, ceux des Corps Constitués et les Officiers Généraux ; catégories d'agents dont la prise en compte des traitements serait de nature à modifier sensiblement vers le bas la courbe de Lorentz.

II.1.2 Répartition des salaires moyens et de base par catégorie dans la Fonction Publique

Tableau 6 : Salaire de base et salaire moyen des fonctionnaires par catégorie

En Fcfa	A1	A2	B1	B2	C1
Salaire de base	220 000	152 000	116 000	90 000	70 000
Salaire moyen	495 645	245 085	158 070	135 020	102 000

Source : DBG

Le statut, la catégorie et la hiérarchie sont déterminants pour le calcul du salaire moyen des fonctionnaires dans l'ensemble du pays. Ainsi, le salaire moyen est de 102.090 Fcfa pour les agents en C1. Ces derniers perçoivent un salaire de base de 70.000 fca. Quant au salaire moyen de la catégorie A1, il est de 495.645 Fcfa pour un salaire de base de 220.000 Fcfa.

II.1.3 Répartition et concentration des revenus disponibles moyens

Le revenu disponible moyen par tête de l'ensemble des ménages, qui est de 61.964 fca, est supérieur à ceux des trois premiers quartiles. Alors que le revenu disponible moyen par ménage est de 339.896 Fca.

Tableau 7 : Répartition et concentration des revenus disponibles moyens

En Fca	Quartile 1	Quartile 2	Quartile 3	Quartile 4	Ensemble
Revenu disponible moyen/ménage	1411123	262957	365957	450163	339896
Revenu disponible moyen/tête	18669	37229	56691	134622	61964
Concentration des revenus disponibles	8%	15%	23%	54%	100%

Source : DGSEE

III. Indicateurs de consommation

III.1 Importations de produits pharmaceutiques

L'approvisionnement en médicaments du secteur est assuré par la Pharmacie Nationale d'Approvisionnement (P.N.A.), la PHARMAPRO, qui est un service public. Elle approvisionne toutes les structures sanitaires relevant du Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP), à l'exclusion des établissements spécialisés, l'hôpital de Mélen et du Centre Hospitalier de Libreville qui disposent d'un budget propre pour l'achat des médicaments

L'importation des médicaments, mesurée en francs par habitant, a enregistré une hausse significative et constante. Ainsi, entre 1985 et 1989, les importations par habitant s'accroissent en moyenne de 9,6% environ. A partir de 1983, avec l'entrée en vigueur de la réforme fiscale-douanière (principalement l'application de la T.V.A.) et le changement de parité du francs cfa intervenus en 1994, la part des importations passe du simple au triple soit 28,5% entre 1993 et 1996.

La dévaluation qui a eu un effet négatif sur les dépenses de santé, a entraîné la baisse immédiate de la consommation des produits (-3,5%) en 1995

Tableau 8 : Importations des produits pharmaceutiques

Années	1985	1986	1988	1989	1993	1994	1995	1996
Importations (en millions de Fca)	24162	2736	3369	4040	5711	7381	11189	12632
Importations/hab (en Fca)	909,7	3214,7	3675,8	4300,5	5626,7	7126	10513	11714

Source : Pharmagabon

II.2 Consommation d'électricité basse tension par habitant

Le pourcentage des ménages ayant de l'électricité à domicile reste difficile à quantifier ; la SEEG ne différenciant pas les ménages des autres agents économiques. Par ailleurs, la pratique des branchements dits "sauvage" chez le voisin ne permet pas de déterminer le nombre réel des ménages qui ont l'électricité à domicile.

C'est pourquoi nous avons, comme pour l'eau, retenu le nombre de logements possédant ce type d'installation à Libreville et à Port-Gentil, comme le montre le tableau n° 9.

Tableau 9 : Nombre d'abonnés à l'électricité Basse Tension > 2KW et social > 2kw

Années	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Basse tension (Total)	62587	65100	66324	71225	78753	82160	83394	83364	83364	72870	93984
- Social 2 kw	16122	17893	19811	20526	22424	26739	27486	26975	26975	27947	44293
- B . T . > 2kw	46465	47207	46513	50699	56329	55421	55908	56389	56389	54923	49691
% Social	25,7	27,5	29,9	28,8	28,5	32,5	33,0	32,4	32,4	33,2	47,1

Source : SEEG

Le nombre d'abonnés au tarif social est passé de 16122 en 1986 à 44 293 en 1996, soit 33,9 % de l'ensemble des abonnés domestiques.



Tableau 10 : Consommation d'électricité basse tension par habitant

Années	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
GWh	393,8	409,5	387,8	344,2	348,7	364,9	367,5	384,0	348,4	367,5	407,1
Population Totale('000) (a)	851	1250	894	1326	939	1405	1014	1014	1035	1056	1078
Population urbaine('000) (a)	529,2	555,7	583,4	612,6	643,2	675,4	709,2	742,3	781,9	821	862
KWh/hab	462,7	327,6	433,7	259,5	371,3	259,72	362,4	378,7	355	347,0	340,4
KWh/hab urbain	744,1	736,9	664,7	561,9	542,1	540,27	518,2	517,3	469,9	446,4	425,6

Sources : SEEG, DGE

(a) : estimations DGE, sauf pour l'année 1993 où la source est la DGSEE (Recensement Général de la Population et de l'Habitat, 1993)

III-3 Evolution de l'indice des prix

Bien qu'effective depuis janvier 1994, la dévaluation affecte toujours les populations par ses effets négatifs, notamment la hausse des prix. Puisqu'à l'unique augmentation de la masse salariale publique (10%) et privée (15%) intervenue en 1994, s'opposent non seulement la hausse quotidienne

incontrôlée des prix de biens et services mais encore celle décidée, par certaines sociétés parapubliques en situation de monopole.

En outre, l'augmentation de salaires consécutive à la dévaluation, n'a profité qu'aux agents en activité au moment où celle-ci fut appliquée. Tous les agents recrutés après la dévaluation n'en bénéficient pas.

En 1996, l'inflation moyenne déterminée par l'indice des prix à la consommation des ménages à bas revenu (125 articles) est de 0,7% et celle des ménages à haut revenu (155 articles) de 3,9%. Mais l'inflation cumulée depuis 1993, s'élève à 54 % pour les premiers ménages et 55 % pour les seconds.

Tableau 11. Evolution des indices de prix à la consommation des ménages

	1994/1993		1995/1994		1996/1995	
	125art	155art	125art	155art	125art	155art
Produits locaux	24,6%	28,7%	7,8%	12,8%	4,5%	5,0%
Produits importés	56%	35,7%	12,3%	13,9%	-4,6%	3,5%
Services et Divers	-	28,6%	-	11,7%	-	4,3%
Indice Général	35,7%	33,0%	9,6%	13,3%	0,7%	3,9%

Source : DGSEE

125 articles : Indices des prix à la consommation des ménages à bas revenus

155 articles : Indices des prix à la consommation des ménages à revenus élevés

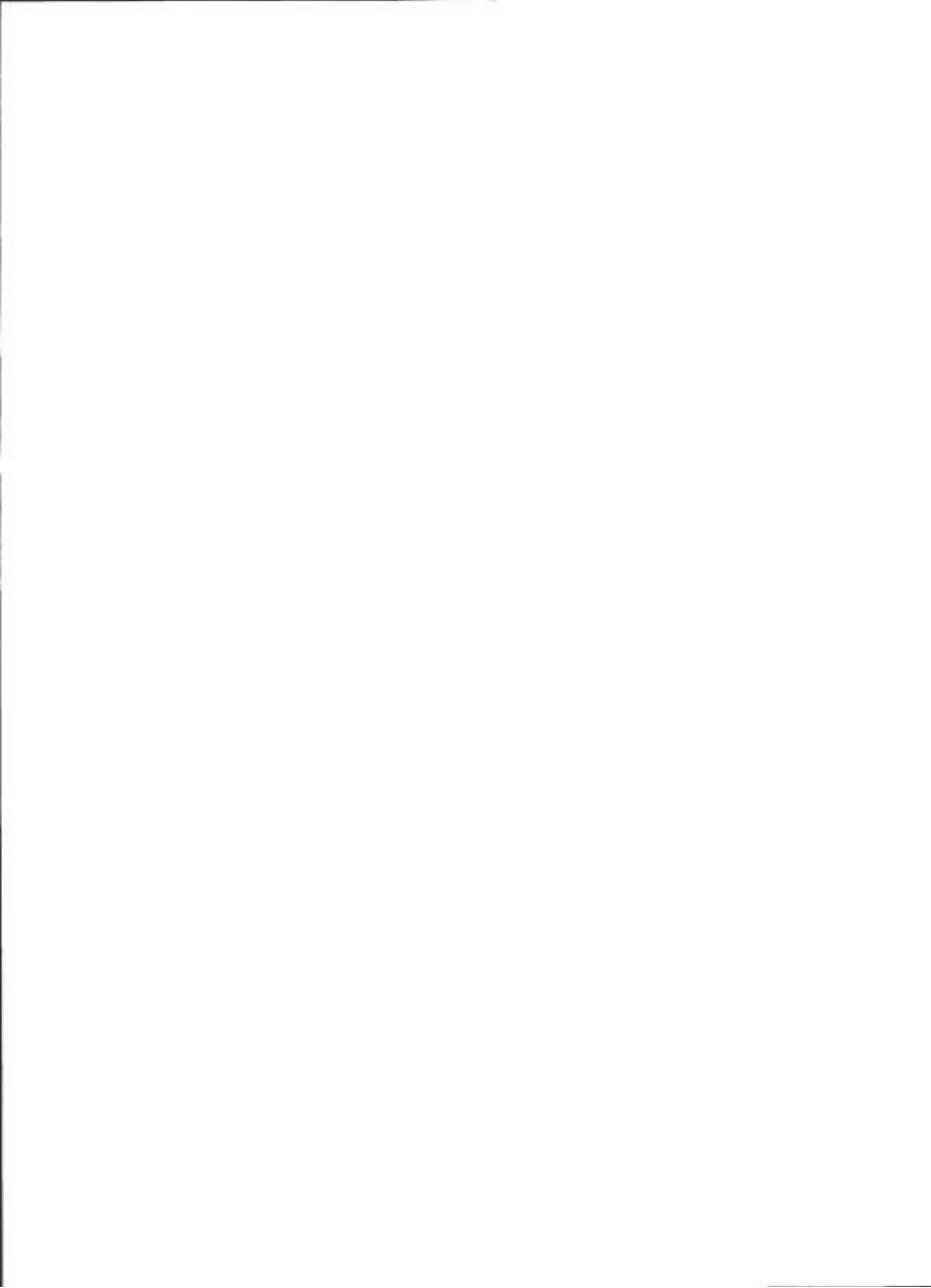
* : Révision de la série à cette période

Conclusion

En définitive, bien que le Gabon dispose d'un revenu par habitant des plus élevés d'Afrique, les conditions de vie des gabonais salariés ou pas ne sont pas favorables. Cet état de fait peut en partie s'expliquer par la structure même de l'économie basée sur l'extraction des mines et des hydrocarbures utilisant des technologies de pointe qui revalorisent plus le facteur capital que le facteur humain. Cela résulte aussi de la faiblesse du secteur agricole, secteur pourvoyeur d'emploi, mais laissé pour compte. Enfin, cette situation est la conséquence de l'inégale répartition des revenus.

Ceci se traduit en terme de bien être des populations par un écart de 25 places dans le classement établi par les Nations-Unies, selon que l'on considère le revenu par habitant (95ème sur 175 pays) et l'Indice de Développement Humain (120ème sur 175 pays) en 1994.

C. CHOMAGE ET EMPLOI



Introduction

Après avoir observé une baisse continue de 1985 à 1992, les effectifs salariés du secteur moderne s'accroissent régulièrement depuis 1993. En quatre ans, de 1993 à 1996, près de 6000 emplois nouveaux ont été créés dont plus de 3000 dans le secteur public. Ces créations d'emploi restent toutefois en deçà des besoins du marché du travail qui enregistre chaque année environ 12000 nouvelles demandes d'emploi émanant à 80% des personnes de moins de 36 ans (1) .

Les indicateurs retenus sont répartis en deux groupes : les indicateurs d'emploi et les indicateurs de chômage.

I. Les indicateurs d'emploi

Les indicateurs d'emploi sont : l'emploi dans le secteur moderne, le niveau de qualification de la population active et le ratio population active occupée/population de la ville.

I.1 L'emploi dans le secteur moderne

L'emploi salarié dans le secteur moderne au Gabon, distingue l'emploi dans le secteur public de l'emploi privé.

L'emploi public comprend les effectifs permanents et non permanents de l'administration centrale et le personnel des collectivités locales

L'emploi privé est constitué de l'ensemble du secteur productif y compris ceux du secteur parapublic.

Tableau 1 - Evolution et répartition des effectifs employés dans le secteur moderne

	1985	1986	1987	1989	1990	1992	1993	1996
Privé et parapublic	82444	65888	57878	52703	51735	48810	49160	51062
Fonction Publique	28664	29768	29350	29822	30318	32656	32536	35684
Collectivités locales	3500	3300	3223	3230	3483	3332	3388	3758
Main d'oeuvre non permanente	8500	8500	8500	8800	8500	8300	8500	7944
Total Public	40664	38568	41073	41852	42301	44288	44424	47386
Total	123108	104456	98951	94555	94036	93098	93584	98448

Source - DGSEE

(1) L'âge limite pour être intégré dans la fonction Publique est de 35 ans. Après cet âge l'agent est intégré en tant que contractuel de l'Etat.

De 1985 à 1992 le pays a connu une baisse de 4% d'emploi. On constate une légère reprise du niveau de l'emploi depuis 1993, qui est encore loin d'atteindre celui observé avant la crise de 1986.

L'embellie de l'emploi, dans le secteur privé se fait ressentir principalement dans les Bâtiments et Travaux Publics (BTP), la filière bois, les services et dans le commerce, secteurs qui connaissent une reprise depuis la dévaluation du franc cfa

1.2 Le niveau de qualification de la population active

Les indications sur le niveau de qualification de la population active sont fournies par une enquête réalisée en 1994 par l'Office National de l'Emploi (O.N.E.).

Selon les résultats de cette enquête, la population active gabonaise est globalement sous-qualifiée ; 70% de la main d'œuvre nationale ont un niveau inférieur au égal au CEPE, 16,4% sont détenteurs du BEPC et 5,6% seulement du Baccalauréat. En outre, 10% seulement de la population active occupée détiennent un diplôme à dominante technique, scientifique ou professionnel.

Tableau 2 Structure de la population par niveau d'étude

Diplômes	Population active	Population active occupée
Aucun	37,70%	38,40%
CEPE	32,10%	30,30%
BEPC	16,40%	16,90%
CAP	2,70%	2,80%
BEP	0,90%	0,80%
BETI	1,40%	1,20%
BAC	5,60%	6,10%
DEUG	0,40%	0,40%
BTS	0,40%	0,40%
LICENCE	1,40%	1,50%
MAITRISE/INGEN	0,90%	0,80%
DEA/DESS	0,10%	0,10%
DOCTORAT	0,20%	0,20%

Source: Office National de l'Emploi

I.3 Taux de population active occupée/population de la ville

Les résultats du recensement général de la population et de l'habitat de 1993, permettent de calculer le ratio population active occupée sur la population de chacune de trois principales villes du Gabon (Libreville, Port-Gentil et Franceville). Ce ratio est pour toutes les trois villes inférieur à celui du pays (30,4%), le taux le plus faible étant celui de Libreville où 27,1% de la population exercent une activité professionnelle alors que dans les villes de Franceville et Port-Gentil, il est respectivement de 29,3 et 29,6%

Tableau 3 : Population active des trois principales villes

Villes	Population Total (1)	Population occupation (2)	Ratio (1)/(2)
Libreville	419 596	113 597	27,1%
Port-Gentil	79 225	23 427	29,6%
Franceville	31 183	9138	29,3%
Ensemble Gabon	1 0 14 976	308 322	30,4%

Source : DGSEF.

Le faible taux d'occupation de la population adulte est le fait d'une population mal formée à la recherche en ville d'un emploi et d'une immigration non sélective où les arrivants sont le plus souvent sans qualification.

II Le marché de l'emploi

II.1 Les demandes d'emploi

Tableau 4 : Structure de la demande d'emploi par âge

Par/âge	1994	1995	1996
16-25 ans	11,9%	12,0%	18,3%
26-35 ans	64,1%	64,0%	62,0%
36-45 ans	20,0%	20,0%	15,4%
46-55 ans	4,0%	4,0%	4,3%
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%

Source : O.N.E

On observe que les demandeurs d'emploi sont jeunes, 80% ont moins de 36 ans.

- une demande plus forte que l'offre pour les employés et la main d'œuvre banale ;

La structure des demandeurs d'emplois fait ressortir une forte demande des personnes sans qualification (47%) et de main d'œuvre banale (19 à 21%) et une demande relativement faible de cadres [3 à 4%], de techniciens et techniciens supérieurs (13%).

Tableau 5 : Structure de la demande d'emploi par qualification

Niveau de Population	1994	1995	1996
Cadres/Ingénieurs/Assimilés	3,0%	3,0%	4,0%
Techniciens Supérieurs	6,0%	6,0%	6,0%
Techniciens	7,0 %	7,0%	7,9%
Employés	47,0 %	47,0%	47,0%
Ouvriers	16,0%	16,0%	16,0%
Main d'œuvre banale	21,%	21,0%	19,1%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Source : ONE

II.2 Les offres d'emploi

La structure de l'offre globale d'emploi enregistrée par l'O.N.E montre une offre d'employés (35%), des ouvriers (18%), et (35%) des techniciens et techniciens supérieurs.

Tableau 6 : La structure de l'offre d'emploi par niveau

Niveau de qualification	1994	1995	1996
Cadres/Ingénieurs/Assimilés	12,0%	9,0%	6,0%
Techniciens Supérieurs		16,0%	16,0%
Techniciens	26,%	19,0%	19,0%
Employés	32,5%	31,9%	35,0%
Ouvriers	24,4%	18,0%	18,0%
Main d'œuvre banale	4,8%	6,2%	6,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Source : ONE

En comparant l'offre à la demande d'emploi, on constate que le marché de l'emploi présente les caractéristiques suivantes :

- une offre supérieure à la demande dans les niveaux de qualification des techniciens et techniciens supérieurs ;

- un faible écart entre l'offre et la demande au niveau des cadres et des ouvriers.

II. Le chômage

Le chômage est un phénomène apparu il y a environ une dizaine d'années après la crise de 1986.

II.1. Le taux de chômage par sexe et par âge

Les résultats de la dernière enquête de l'O.N.E. (1996) montrent qu'en dépit d'une augmentation des effectifs globaux du secteur moderne, le taux de chômage est de 17,9% en 1996.

Tableau 7 : Taux de chômage par sexe en 1994 et 1996

Sexe	1994	1996
Hommes	15,00 %	19,00 %
Femmes	20,70 %	16,10 %
Ensemble	17,10 %	17,90

source : ONE

Malgré cette stabilité, le taux de chômage par sexe a augmenté chez les hommes où il est passé de 15 à 19% alors que chez les femmes, il a subi le mouvement inverse puisqu'il accuse une chute d'environ quatre points, passant de 20,7 à 16,1%.

Tableau 8 : Taux de chômage par sexe et par âge à Libreville en 1996

Sexe	16-25 ans	26-35 ans	36-45 ans	45-55 ans	56 et +
Hommes	31,1%	19,1%	11,3%	11,9%	0,0%
Femmes	20,7%	18,8%	8,2%	8,3%	12,5%
Ensemble	26,5%	19,3%	10,2%	10,5%	2,9%

Source : ONE

Le tableau ci-dessus montre que les jeunes de moins de 26 ans sont les plus touchés par le chômage (26,5%) et qu'à l'intérieur de cette classe d'âge les hommes (31,1%) sont plus atteints que les femmes (20,7%). Il s'agit, pour la grande partie, de jeunes n'ayant pas dépassé le cycle primaire et/ou n'ayant pas suivi de formation professionnelle.

La persistance du chômage des jeunes interpelle au plus haut point les pouvoirs publics sur la nécessité de redoubler d'effort pour une relance de l'emploi. Si des mesures efficaces ne sont pas prises contre le chômage des jeunes, cette situation conduirait à la marginalisation de la majorité de la population. Le taux de fécondité étant de 152 pour mille et celui de mortalité infantile étant de 60 pour mille, l'accroissement de la population active (16 à 55 ans) évoluée à 477 000 âmes en 1993 devrait être de l'ordre de 20% d'ici l'an 2000.

Conclusion

La faible population du Gabon constitue un handicap économique certain qui limite les débouchés des productions. De plus, si sa répartition géographique actuelle se maintient, elle risque à terme de poser de sérieux problèmes de gestion des villes où cette concentration humaine se déferle.

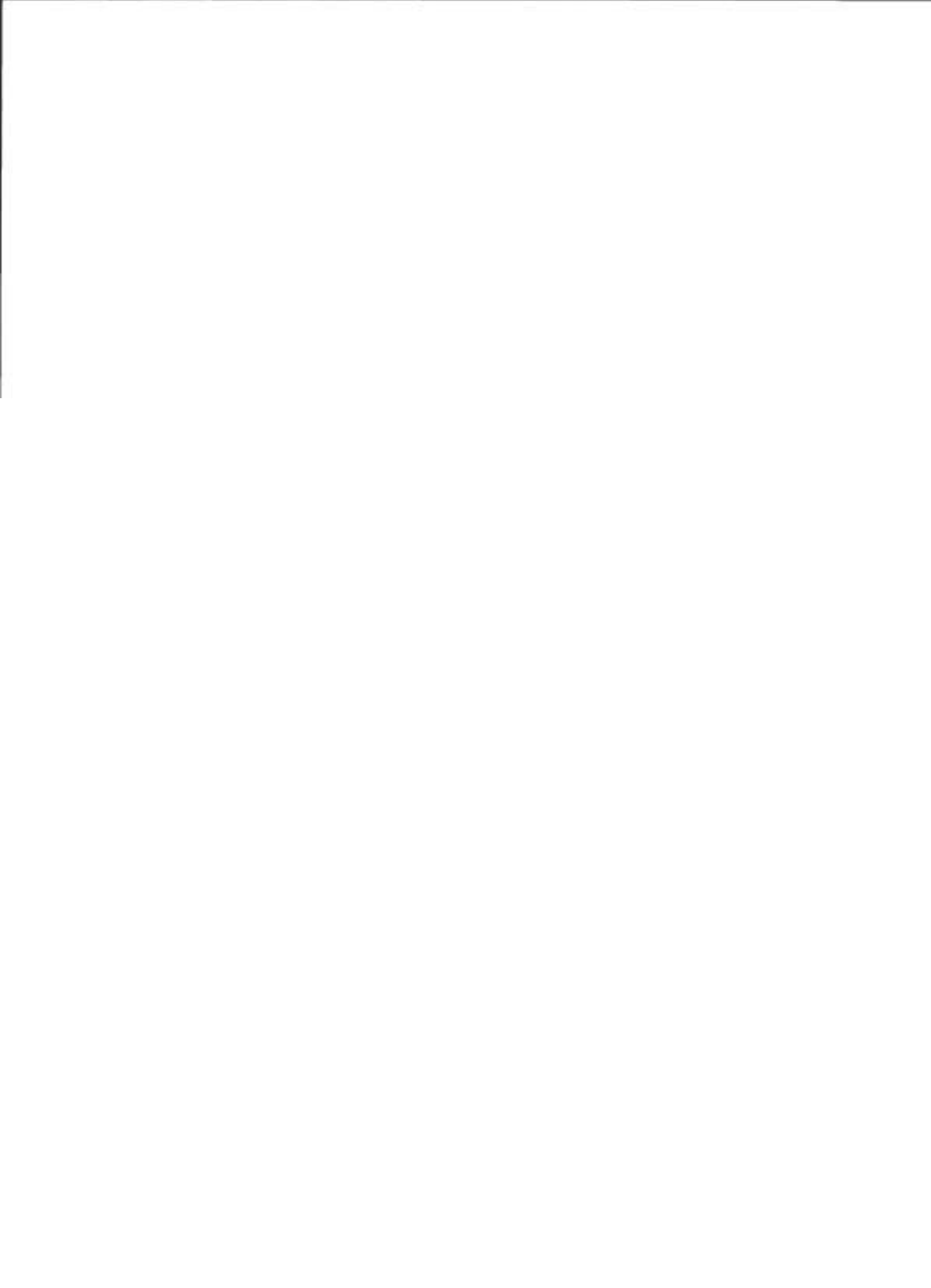
Aussi, est-il urgent de procéder à un aménagement du territoire pour fixer les populations locales et attirer la population active inoccupée des villes. Le mirage urbain serait ainsi contrebalancé par la nouvelle réalité rurale. Cette nouvelle réalité assurerait aux résidents éducation, formation, emplois et distribution de revenus sans discrimination avec ceux des villes.

Toutefois, la formation doit privilégier les petits métiers qui sont d'une utilité indéniable mais dont l'exercice dans ces zones fait souvent défaut.

La formation doit également être en étroite relation avec l'emploi. A cet effet, une planification conjointe de la formation et de l'emploi est nécessaire. En outre, l'important flux d'immigrés clandestins pourrait être utilisé dans les opérations agricoles afin de résorber le déficit humain observé dans ce secteur.



SECTION II SANTÉ ET NUTRITION



Introduction

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, " la santé est un état complet de bien être physique mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ".

C'est également un état de bien-être physique, mental et moral assurant à l'individu, un développement, une croissance et une vie sociale harmonieuse. Son impact positif sur la qualité des ressources humaines entretient et accélère le processus de développement socio-économique d'un pays.

Conscientes de cet enjeu, les autorités gabonaises ont très tôt considéré la santé comme une priorité de la politique du gouvernement adhérant ainsi au slogan : " Santé pour tous en l'an 2000 " édicté par l'O.M.S.

La première partie du module présente la situation du secteur et les objectifs fixés par les autorités ; la deuxième partie évalue les besoins du secteur en tenant compte des objectifs fixés par le Gouvernement et analyse l'évolution des indicateurs. La troisième partie présente les données statistiques du secteur par province

I- Politique Gouvernementale en matière de santé (1)

La politique sanitaire du gouvernement a pour objectif de doter la nation d'un système de santé efficace, souple et accessible à tous les citoyens, quelle que soit leur situation sociale et géographique. Elle s'appuie à la fois sur le développement du savoir - faire national et sur la coopération internationale.

Depuis plus de vingt ans, le Gabon a proclamé son adhésion à la politique des soins de santé primaires comme stratégie de base, matérialisée par la signature de l'Ordonnance N°. 001/95 du 14 Janvier 1995 portant orientation de la politique de la santé en République gabonaise dont les principaux objectifs sont les suivants

• la protection de la mère et de l'enfant ;

La protection de la mère et de l'enfant vise à réduire la morbidité et la mortalité maternelle, périnatale et infantile. Elle repose sur la promotion des actions préventives, de l'information et de l'éducation sanitaire en direction de la famille et de la communauté, ainsi que sur la prise en charge des enfants malades et des grossesses à risques.

• L'hygiène de la prévention ;

La médecine préventive vise à augmenter l'espérance de vie des populations, par la réduction de la morbidité et de la mortalité dues aux maladies. Elle repose sur la promotion de la vaccination et de la lutte contre les endémies, de l'hygiène et de l'assainissement, du conseil génétique et médical, du dépistage et du traitement précoces des maladies, de l'information et de l'éducation nutritionnelle et sanitaire.

1) Ordonnance 001/95 du 14 Janvier 1995 portant orientation de la politique de santé en République Gabonaise

La protection des personnes handicapées, des malades mentaux, des personnes âgées et des autres groupes vulnérables.

L'Etat a le devoir, selon ses possibilités, de mettre à la disposition des personnes et des groupes ci-dessus mentionnés les structures médico-sociales nécessaires à la lutte contre leur handicap, à leur réhabilitation et leur réinsertion sociale.

Cette Ordonnance annonce également un certain nombre de réformes :

- a) l'établissement de la région sanitaire afin de favoriser la supervision et le contrôle des activités des départements sanitaires ;
- b) l'élaboration de la carte sanitaire comme instrument fondamental de la planification du développement des ressources matérielles et humaines ;
- c) la décentralisation et l'octroi de la gestion aux formations sanitaires ;
- d) la standardisation des équipements du secteur ;
- e) la promotion de l'utilisation des médicaments génériques

Les mécanismes de financement du service public de santé sont assurés par :

- l'Etat ;
- les collectivités locales ;
- les tiers payants publics et privés ;
- le ticket modérateur des usagers ;
- les particuliers non assurés.

II. Les Indicateurs de santé

II.1. Les indicateurs de l'état de santé

Les données sur les indicateurs : taux brut de mortalité, taux de mortalité infantile, taux de mortalité infanto-juvénile, taux de mortalité maternelle, et taux de morbidité sont partiellement disponibles et portent seulement sur les années 1960, 1970, 1980 et 1993

Tableau 1 - Evolution des indicateurs de santé au Gabon

Indicateurs	1960	1970	1980	1993
Population en milliers	450	536	738	1014
Taux Brut de Natalité (pour 1000 habitants)	40,8	41,3	44,2	52,9
Espérance de Vie à la Naissance (années)	35,2	49	48,7	54,1
Taux Brut de Mortalité (pour 1000 habitants)	30	20,2	18,7	15,6
Taux de Mortalité Infantile (pour 1000 naissances)	228	132	109,4	99
Taux de Mortalité des moins de 5 ans (pour 1000 naissances)	287	266	172,4	155
Taux de Mortalité Maternelle (pour 100 000 naissances)	Nd	700	500	600

Sources : OMS, MSPP, UNICEF

Titré du Rapport de l'UNU, Coopération au Développement 1996.

II.1.1. Les activités de prévention

Les activités de prévention des services de santé maternelle et infantile, sont

- les consultations prénatales ;
- les consultations des enfants de moins d'un an ;
- les consultations des enfants de plus d'un an.

Tableau 2 - Activités de prévention

Rubriques	Années	Mères en ceintes	Enfants de -1an	Enfants de +1an
Nombre de consultants	1994	84739	84739	92873
	1995	88976	88976	106435
Nombre de consultations	1994	124906	124906	111855
	1995	121866	121866	125269
Nombre de consultants/ nombre de consultations	1994	1,47	1,47	1,20
	1995	1,37	1,37	1,17

Source : M.S.P.P. (Annuaire Statistique 1995).

Ce tableau montre pour l'ensemble du pays, une hausse de consultants et de consultations

II.1.2 les soins de santé maternelle et infantile

La couverture de soins en santé maternelle et infantile désigne ici le nombre de femmes enceintes et des enfants de moins de un an qui sont suivis dans les formations sanitaires. Elle est donnée par le tableau ci après :

Tableau 3 : Soins de Santé Maternelle et Infantile

Années	Rubriques	Femmes enceintes	Enfants de -1 an
1994	Consultants	88 976	105 266
	Naissances	39555	39555
	Couverture	44,47%	37,57%
1995	Consultants	84 739	100 303
	Naissances	25 627	25627
	Couverture	30,24%	25,55%

Source : MSPP (Annuaire statistiques 1995)

Globalement, le taux de couverture est en amélioration en 1995 par rapport à 1994 : il passe de 30,24% à 44,45% pour les femmes enceintes et de 25,55% à 37,57% pour les enfants.

II.2 Les indicateurs de service de santé

II.2.1 Les infrastructures de santé dans le secteur public

Depuis 1986, les infrastructures de santé n'ont pas subi de variation significative pour la majorité des formations sanitaires. Le nombre de formations sanitaires dans le public est resté le même à partir de 1990.

Tableau 4 : Nombre d'infrastructures sanitaires

Infrastructures	Périodes	1986	1987	1989	1990	1993	1994	1995	1996
Hôpitaux		21	22	21	23	23	23	23	24
Centres médicaux		38	39	40	39	37	39	39	41
Centres de santé		7	9	8	9	7	7	7	7
Dispensaires		276	223	211	221	249	266	266	334
PMI		33	ND	ND	ND	37	37	37	45
Cases de santé		147	105	105	105	81	62	62	42
Lits		3 961	3 485	-	3 066	4 264	3 916	3 916	3 193
Population		851 072	872 349	916 512	939 425	1 014 976	1 035 783	1 064 276	1 078 367
Population/lit		215	250	-	306	238	265	272	275
Population/centre de santé		121 582	96 928	114 564	104 381	144 997	147 969	152 039	161 392
Population /Dispensaire		3 084	3 912	4 344	4 251	4 076	3 894	4 001	4054

Source : Service des Statistiques du Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP)

Les structures publiques de soins sont constituées par :

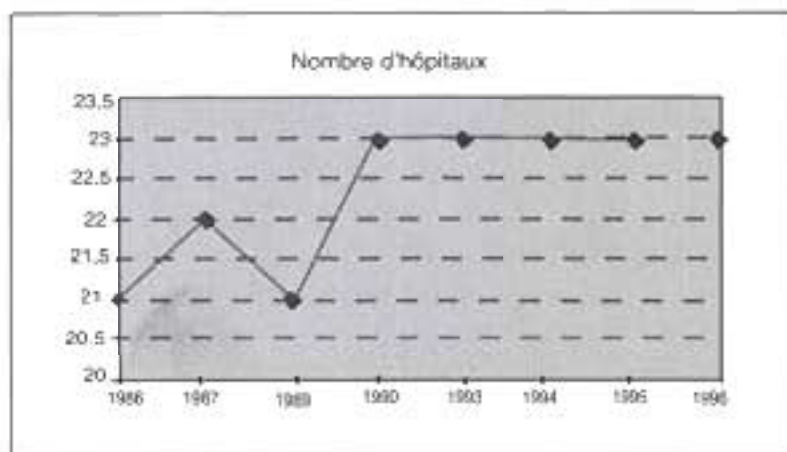
- Le Centre Hospitalier de Libreville (CHL), hôpital de référence ;
- les hôpitaux spécialisés : l'hôpital pédiatrique d'Owendo, la léproserie et les grandes endémies de Nkembo et les hôpitaux sino-gabonais de Libreville et de Franceville
- les neuf (9) hôpitaux provinciaux, sensés offrir des services généraux (médecine, chirurgie, pédiatrie, maternité, radiologie et laboratoire) et des services spécialisés (ORL, Ophtalmologie, Stomatologie) ;
- les neuf (9) Services de Grandes Endémies situés dans chacune des provinces. Ils comprennent un dispensaire, des services d'hospitalisation pour lépreux et tuberculeux ;
- les 39 centres médicaux ou hôpitaux départementaux qui sont les centres de première référence. Ils sont prévus pour abriter les services de médecine, chirurgie, pédiatrie, maternité radiologie, et laboratoire ;
- les 266 dispensaires (on en comptait 276 en 1986 dont une partie est fermée), tout comme les 147 cases de santé, [62 sont fonctionnelles en 1994] constituent des structures de premier secours des populations rurales. Ils sont implantés à partir d'initiatives locales.

II.2.2 Les indicateurs associés aux services de santé

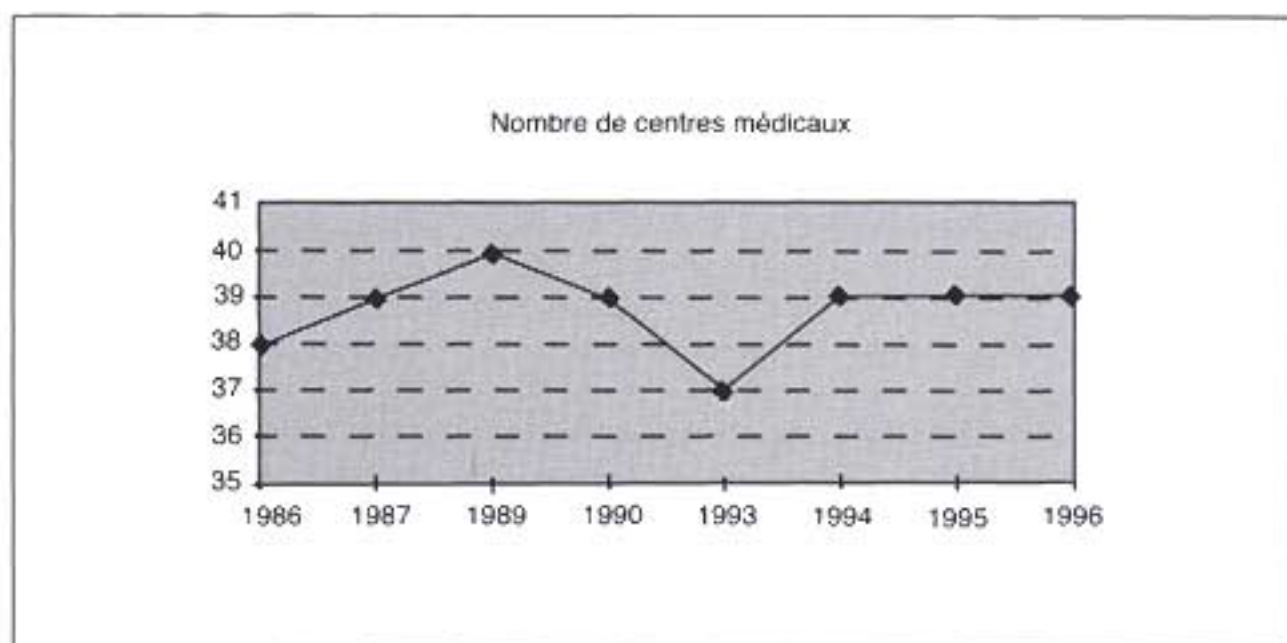
En ce qui concerne les indicateurs associés aux services curatifs, la plupart se sont détériorés.

- le nombre de lits pour 10 000 habitants ;
- le nombre de médecins pour 100 000 habitants ;
- le nombre de sage-femmes pour 10 000 femmes en âge de procréer ;
- Le nombre d'infirmiers pour 100 000 habitants ;
- le nombre d'hôpitaux pour 1 million d'habitants.

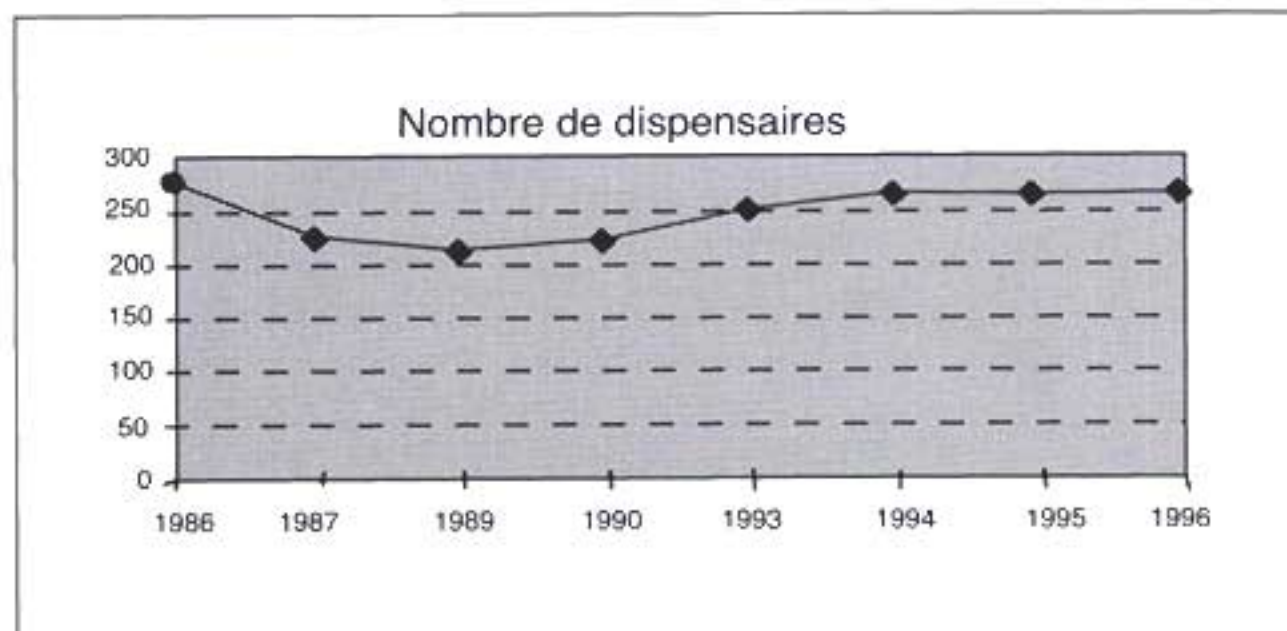
Le nombre d'hôpitaux pour 1 million d'habitants n'a pas varié entre 1990 et 1996.



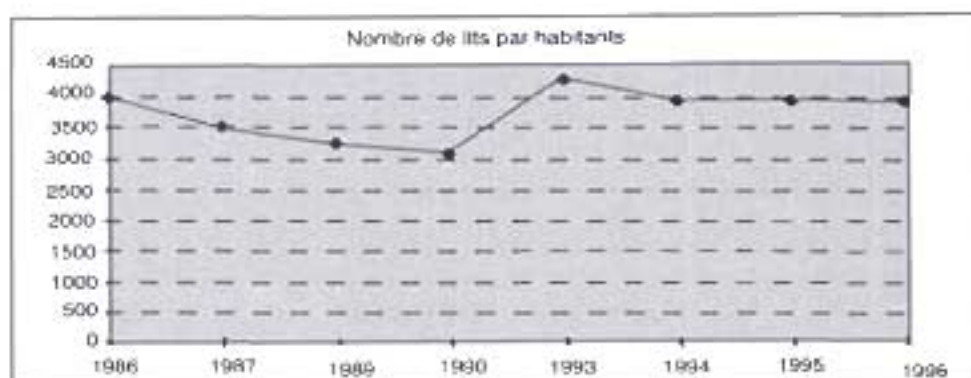
De 1986 à 1996, le nombre de centres médicaux a été fluctuant ; une tendance à la hausse est observée à la fin de la période. En 1986 il y avait 22 396 habitants pour un centre médical, en 1996 on note 27 650 habitants pour un centre médical soit 23,4 % en plus



Le nombre de dispensaires fonctionnels a régressé, au cours de la période 1986-1996 de 24,2 %. Dans le même temps, le nombre d'habitants par dispensaire est passé de 3083 en 1986 à 4054 en 1996 traduisant ainsi une forte dégradation du ratio population/dispensaires soit -23,8%.



De 1986 à 1996, le nombre de lits par habitant (lits des hôpitaux et des centres de santé, maternités incluses) a considérablement diminué. La diminution a été plus forte entre 1990 et 1992.



Aussi, la détérioration de ces indicateurs s'explique-t-elle par la chute générale des budgets de l'Etat qui est passé de 679 milliards en 1985 à 284 milliards en 1990.

II.2.3 Le personnel de santé dans le secteur public

Pour un bon fonctionnement, le secteur a besoin de disposer d'un personnel suffisant en nombre et en qualité. La formation de médecins qui est assurée par la Faculté de Médecine et des Sciences de la Santé est axée sur les activités de soins en milieu hospitalier.

Par ailleurs la situation du personnel de santé par catégorie et par province fait ressortir une répartition déséquilibrée entre les provinces : en 1995, 72% des médecins du Ministère de la Santé Publique et de la Population (260 sur 361) sont installés à Libreville et Port-Gentil. Les sept autres provinces ne comptent que 101 médecins

Malgré l'augmentation du personnel de santé à partir de 1990, suite à la mise en place des centres de formation (Ecoles inter-provinciales de Franceville, Makokou et Mouila), le personnel de santé reste toujours insuffisant au regard du ratio personnel de santé/ population.

Tableau 3 - Effectifs du personnel de santé dans le secteur public

Périodes	1986	1988	1990	1993	1994	1995	1996
Infrastructures							
Médecins et dentistes	223	223	201	283	283	361	283
Pharmaciens et Biologistes	34	34	34	26	26	29	26
Techniciens Supérieurs	136	136	199	216	216	216	216
Adjoints techniques	245	245	337	244	244	244	244
Sages-femmes	208	208	203	203	312	342	335
Infirmiers d'Etat	289	389	334	394	394	492	394
Infirmiers assistants	454	454	702	426	391	857	764
Aides-soignants	471	471	53	194	194	194	194
Population	851 072	894 158	939 425	1 014 976	1 035 478	1 056 705	1 078 367
Ratios :							
population/Médecins-Dentistes	3816	4010	4673	3586	3658	2927	3870
population/ Infirmiers d'Etat	2944	2298	2812	2576	2628	2147	2736

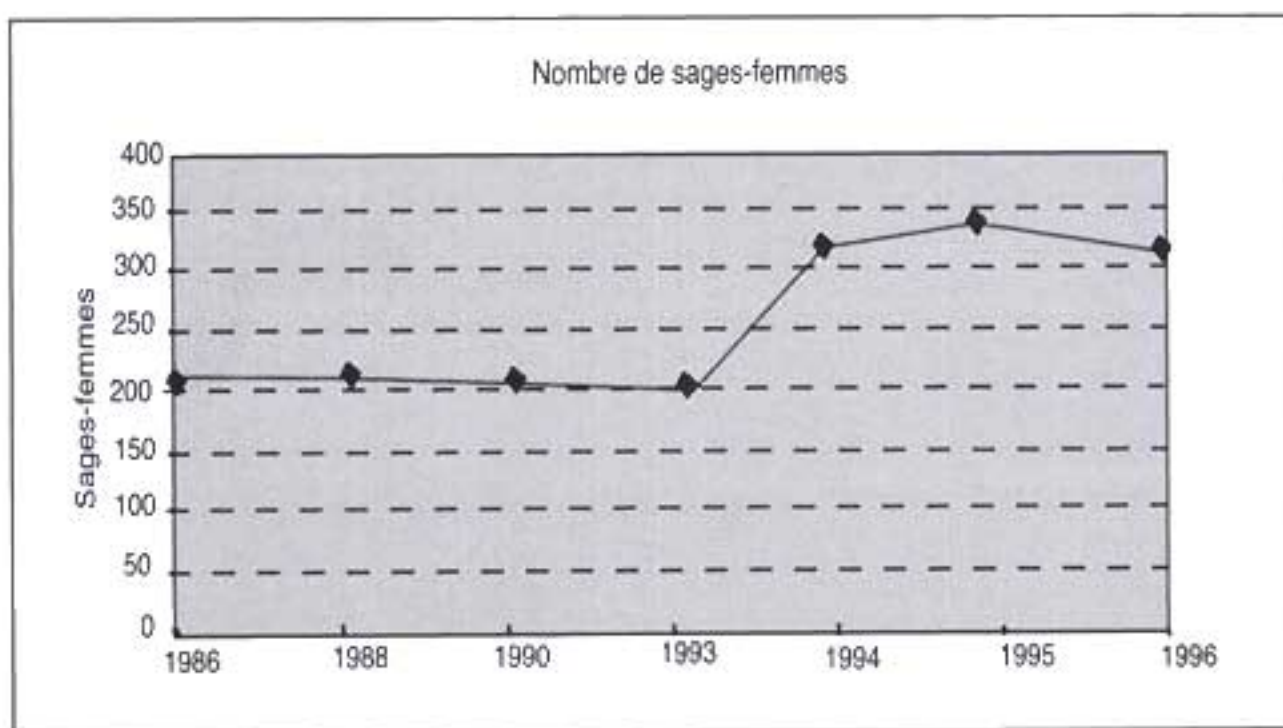
Source : Service des Statistiques du Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP).

De 1986 à 1996, le secteur public compte 26 médecins pour 100 000 habitants; le ratio nombre de médecins par habitant en 1990 est resté presque identique au cours de cette période malgré le nombre de médecins qui est resté stable alors que la population a augmenté de 26,7 %.

La gestion du personnel ne permet pas un bon déploiement, ni une bonne répartition géographique. La conséquence est catastrophique en terme de couverture pour les zones rurales : absence de médicaments, personnel rare ou peu motivé, infrastructures inexistantes ou dégradées. La distribution des infrastructures et du personnel favorise la capitale au détriment des zones rurales et le système de la médecine libérale (très performante) est réservé à une élite économique.

Sur un total de 361 médecins en 1995, la province de l'Estuaire se particularise en absorbant à elle seule 240 médecins.

Par contre, le ratio du nombre de sages-femmes dans le secteur public pour 10 000 femmes en âge de procréer a évolué en 1996 de 64% par rapport à 1990.



II.3 Les indicateurs de couverture de santé

La couverture sanitaire administrative au Gabon, selon les critères de l'Organisation Mondiale de la Santé est supérieure à 90 %. Plusieurs programmes et projets participent au programme de santé maternelle et infantile mis en place avec la collaboration technique et financière des partenaires internationaux et bilatéraux. C'est le cas du Programme Elargi de Vaccination (PEV).

Le Programme Elargi de Vaccination (P.E.V) est une composante du Programme de Soins de Santé Primaire. L'absence de données avant les programmes (1970 à 1985 qui nous auraient permis de mesurer le degré de détérioration de la couverture sanitaire), limite quelque peu l'analyse.

II.3.1 Les vaccinations dans le cadre du P.E.V.

Les campagnes de vaccinations dans le cadre du PEV au cours de la période 1986-1996 se caractérisent par une évolution en dents de scie. Ainsi, entre 1986 et 1988, elles ont enregistré une croissance soutenue pour tous les vaccins administrés, passant de 143 000 à 225 615, soit une augmentation de 57,8%. Entre 1988 et 1991, on remarque une baisse significative de 73,1%. Cette situation déplorable s'est estompée en 1992 et 1993, avant de se détériorer en 1995 (2,9%) et en 1996 (38,8%)

Tableau 6 : Vaccinations dans le cadre du P.E.V.

Années	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
BCG	32000	39000	41285	35209	27341	8250	14566	12873	12503	14933	10139
DTCF	111000	118755	125749	103552	109601	28726	48363	48236	46813	44004	28797
Rougeole (a)		35330	29884	30682	30487	8977	15517	13688	16078	13925	9050
VAT (b)		27724	28724		52361	14756	25700	24965	26260	28270	13925

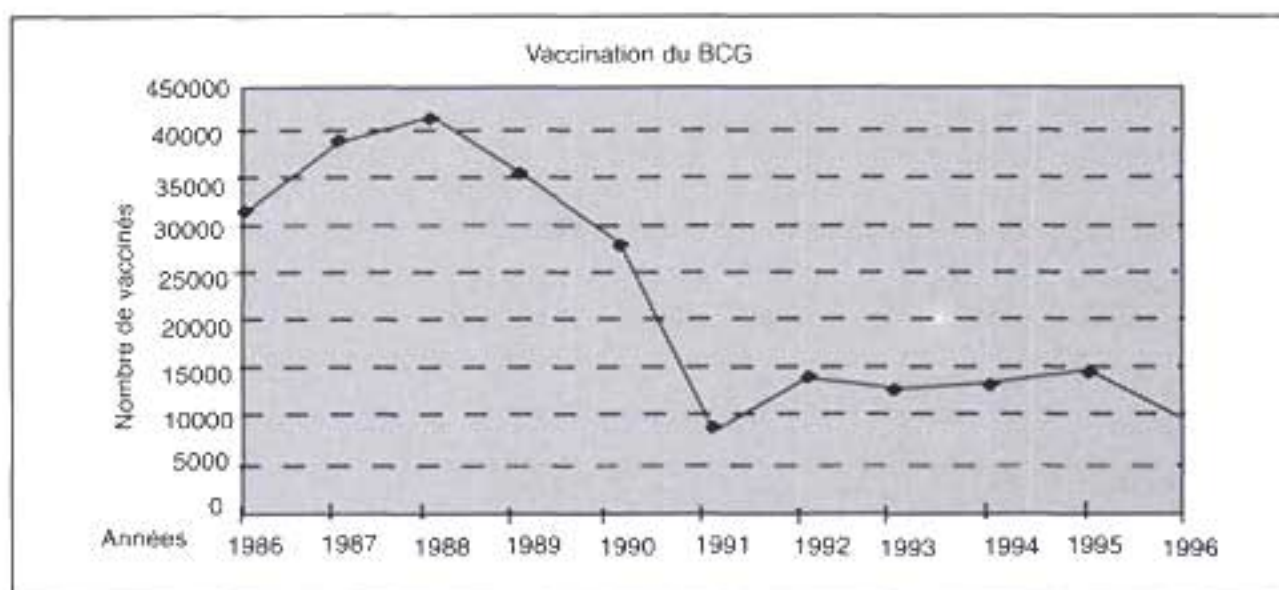
Source : Services des grandes endémies M.S.P.P.

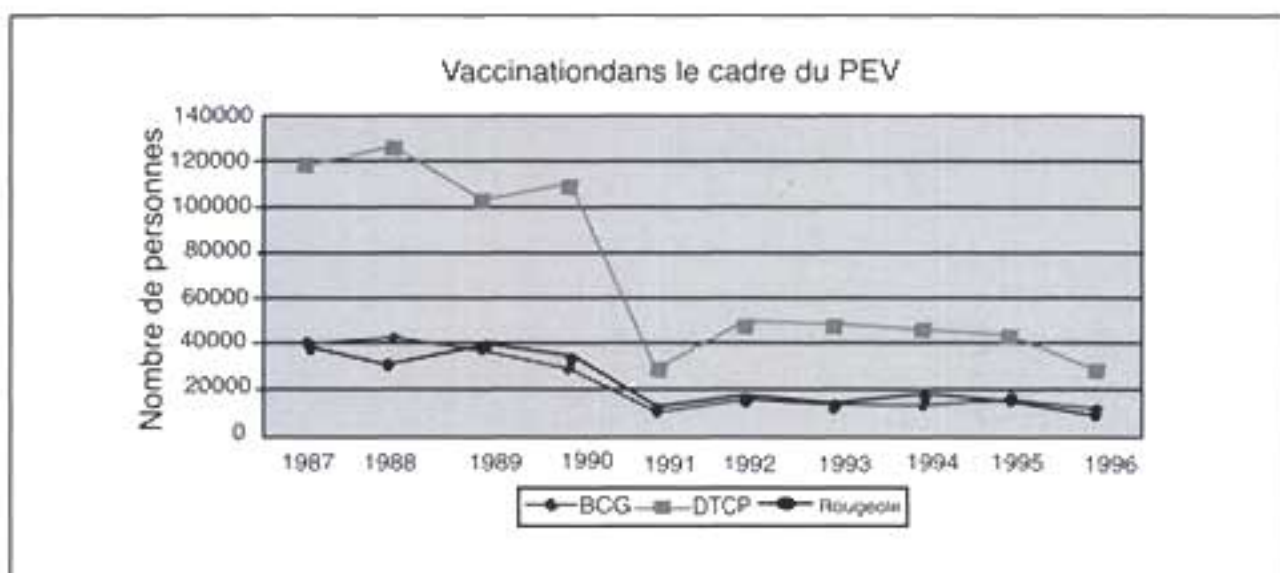
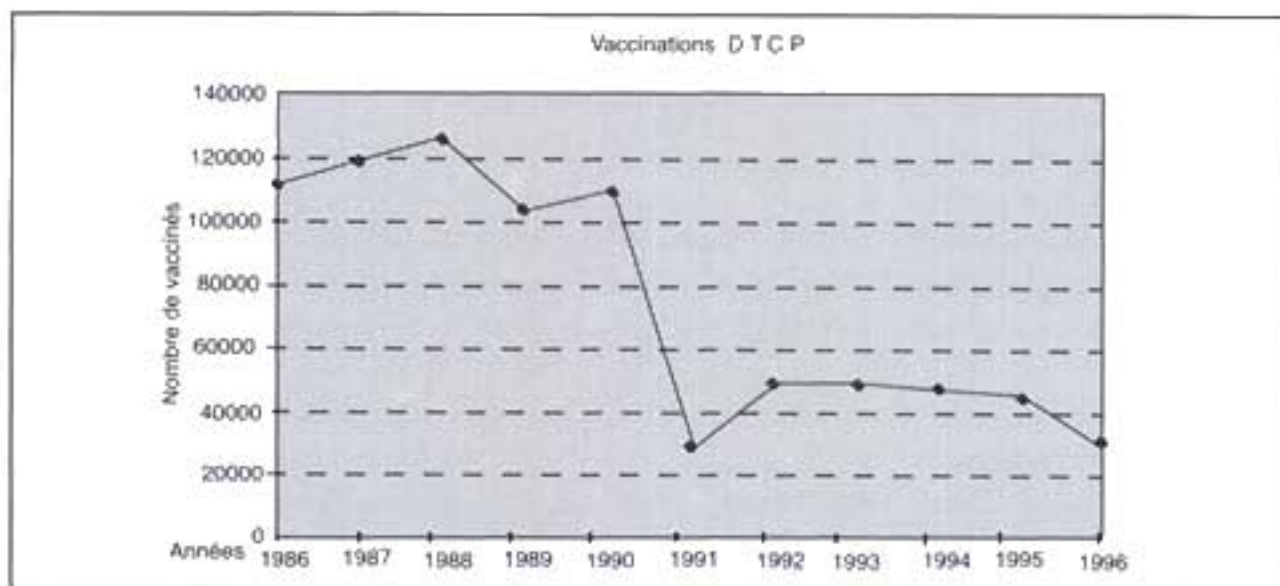
(a) : données non disponibles pour 1986.

(b) : données non disponibles pour 1986 et 1989.

En 1996, le vaccin qui a été le plus administré dans le cadre du P.E.V. est le D.T.C.F. avec 28 797 personnes, alors que le vaccin contre la rougeole reste le moins administré pour 12.719 personnes contre 9050 en 1995.

Les graphiques montrent les vaccinations effectuées dans le cadre de ce programme





Source : Service des Grandes endémies (P.E.V).

Tableau 7. Les taux de couverture vaccinale du PLV) en (%), enfants de 12 à 23 mois et femmes en âge de procréer

Périodes	1986	1987	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
BCG	79,72	73,98	77,48	84,02	68,94	73,51	76,56	77,5	84,5
DTCP1	79,78	73,98	77,48	84,02	68,94	76,58	75,78	81,2	69,5
DTCP2	59,88	73,98	77,48	84,02	68,94	68,27	66,54	59,8	51,6
DTCP3	47,74	58,91	64,79	71,37	82,65	60,75	55,56	36,7	39,1
ROUGEOLE	57,88	67,31	68,08	72,84	62,98	63,22	54,93	28	30,5
EV	39,61	51,24	56,98	62,36	70,59	70,83	28,79	-	-

Source : MSPP (Service des Grandes endémies) - Programme Elargi de Vaccination (PEV)

En 1995, le taux théorique de couverture vaccinale contre la tuberculose (BCG), fixé à 80,0 % (objectif à atteindre), est égal à l'objectif établi. Toutefois, le taux de couverture du DTCP est inférieur à l'objectif.

L'écart entre les taux de couverture prévus (objectif) et réalisés se creuse notamment entre les provinces matériellement et financièrement dépourvues en moyens logistiques (véhicules, embarcations ...)

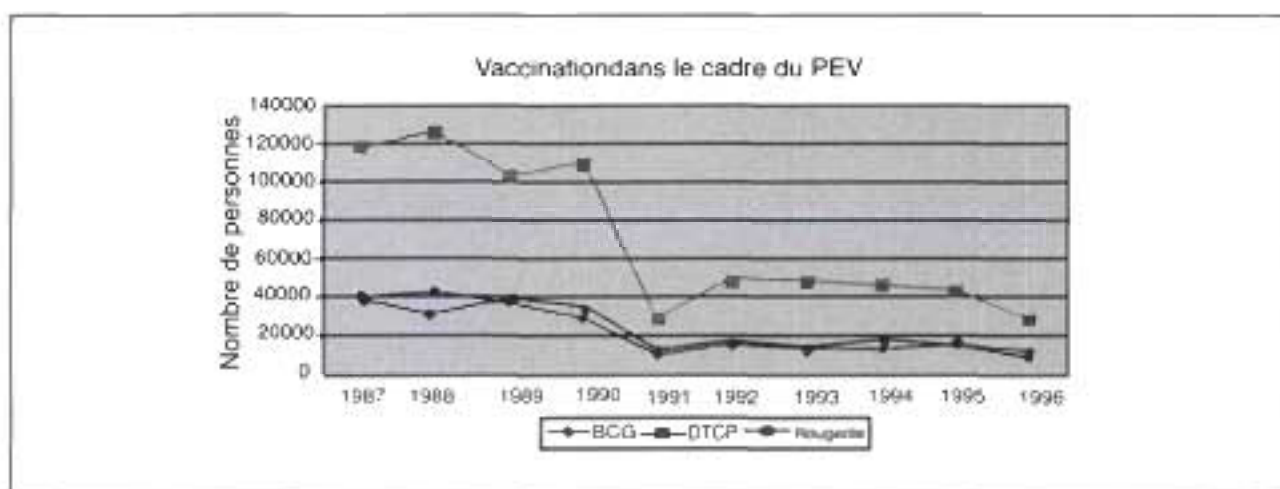
En ce qui concerne le taux de couverture du PEV, trois périodes ressortent de l'évolution de ces indicateurs entre 1986 et 1995. La première période part de 1986 à 1990 : on note en effet une amélioration de la plupart des taux de couverture vaccinale du PEV pour les enfants de 12 à 23 mois et les femmes en âge de procréer. Ainsi, on passe de 79,72% d'enfants et femmes vaccinés contre la tuberculose (BCG) en 1986 à 96% en 1990. Le vaccin de la rougeole couvre 78% d'enfants et femmes en âge de procréer en 1990 contre 58% en 1989.

Entre 1991 et 1994, on assiste à un retournement de situation, puisque les taux de couverture vaccinale sont en dégradation constante. A l'exception du B.C.G et du D.T.C.P1., les autres vaccins enregistrent des taux de couverture en baisse, la situation est inquiétante pour le D.T.C.P3. et la rougeole, du fait que les taux de couverture tombent à 36,7% et 28% en 1994 contre 78% et 76% en 1990.

Enfin, en 1995, la couverture vaccinale du P.E.V. se caractérise par une nouvelle amélioration malgré les baisses enregistrées pour le D.T.C.P1. et le D.T.C.P2.

II.3.2 Les vaccinations pratiquées hors P.E.V.

Les vaccinations pratiquées hors P.E.V ont connu également une évolution irrégulière. En 1995, le B.C.G et le tétanos ont diminué de moitié, alors que le vaccin contre la fièvre jaune était en hausse, suite à un programme national de vaccination dû à la présence dans la province de l'Ogooué-Ivindo de la fièvre hémorragique dite de type Ebola .



Source : MSPP (Service des Grandes Endémies) (P.E.V.)

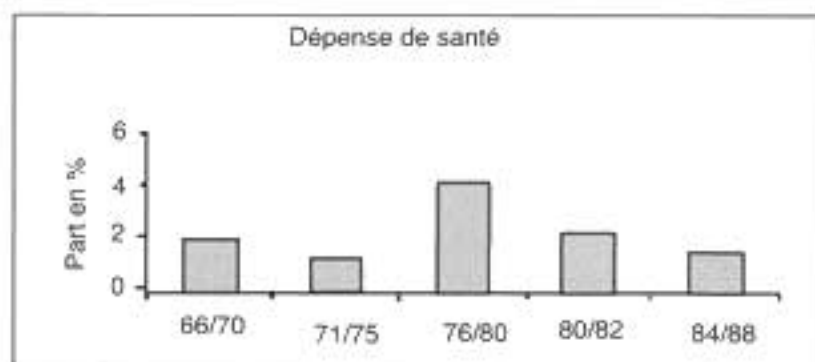
II.4 Les indicateurs relatifs aux ressources

Les choix politiques des premiers plans de développement n'ont pas favorisé les secteurs sociaux, considérés à l'époque comme non productifs. Cela s'est traduit par une faible part des dépenses de santé dans les budgets de l'Etat.

Tableau 8 : Plans quinquennaux : parts de dépenses de santé dans le budget d'investissement de l'Etat .

Années	Part en %
1966-1970	2,0
1971-1975	1,2
1976-1980	4,2
1980-1982	2,3
1984-1988	1,6

De 1966 en 1988, la part des dépenses de santé a baissé de 33,8% dans le budget de l'Etat.



On est ainsi passé de 2% lors du plan 1966-1970 à 1,6 % au cours du plan 1984-1988, après 4,2% dans le plan 1976-1980 .

II.4.1 Impact de l'évolution du budget de l'Etat sur le budget de la santé

Le constat que l'on peut faire au regard de ce tableau est que la part du budget de fonctionnement dans le budget général de l'Etat demeure en dessous de la norme édictée par l'Organisation Mondiale de la Santé qui la fixe à 9% du budget. Le budget de fonctionnement a évolué de 5,9 % en moyenne de 1986 à 1996.

Tableau 9 Part du budget du Ministère de la Santé dans le budget de l'Etat

Années	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
BFGE⁽¹⁾	247	211	199	207	237	219	229	232	295	310	338
BFMSPP⁽²⁾	18,89	16,63	14,94	15,22	16,25	16,09	14,95	17,36	20,25	27,41	30,62
% BFMSPP	7,64	7,88	7,5	7,35	6,85	7,34	6,52	7,48	6,86	8,84	9,05

Source : DGB

Tableau 10 Evolution du budget de la Santé en millions de fcs

Période	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Fonctionnement dont	18893	16635	14942	15224	16259	16096	14952	17369	20251	27410	30628
Personnel	N.C.	9031	9283	7949	9000	9088	9000	12145	14666	18896	20908
Dépenses courantes	N.C.	6089	3953	5625	3471	5258	4371	4192	4562	6402	6813
Médicaments	N.C.		1706	1650	1581	1750	1581	1032	1023	2112	2907
Investissements	2460	1700	1146	938	4498	2588	4498	5378	1764	5877	8527
Total	21533	18335	16088	16162	20757	18684	19450	22747	22015	33287	39155

Source : DGB

La part des investissements de santé au cours de la période 1986-1996 est très faible, ce qui explique la dégradation des structures existantes. La légère augmentation du budget d'investissement constatée dès 1990 est due essentiellement aux projets d'aménagement et d'entretien d'hôpitaux provinciaux.

II.4.2 L'aide extérieure aux services de santé

La communauté internationale contribue au financement des dépenses de santé. Le Gouvernement gabonais avec l'appui des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux met l'accent sur le renforcement des soins de santé primaire à travers les dispensaires, les cases de santé, la protection maternelle et infantile, les programmes de vaccination.

Bien qu'en baisse de 3,05 % en 1996 par rapport à 1995, l'apport de l'aide extérieure demeure important :

(1) BFGE: Budget de Fonctionnement Général de l'Etat

(2) BFMSPP: Budget de Fonctionnement du Ministère de la Santé Publique et de la Population

Tableau 11. Contributions extérieures aux dépenses de santé

Années	1992	1993	1994	1995	1996
Total en millions de f cfa	1368,68	1648,57	3733,98	3844,29	3726,73
Hôpitaux et dispensaires	ND.	87,4	132	792,41	522,24
Politique et planification sectorielles	1193,14	1403	3487,28	2586,81	2813,05
Vaccinations	94,84	167,79	258,98	363,27	351,56
Autres	159,29	77,55	178,36	101,8	39,85

Source : PNUD (Rapport Coopération au développement.) 1996.

Les principaux bailleurs en 1996 sont :

- la France (71%), qui accompagne les efforts du Gouvernement par une assistance technique au Ministère de la Santé ;
- La Coopération multilatérale : l'O.M.S., l'UNICEF, le FNUAP et le reste.

Conclusion

Malgré le caractère prioritaire, et les objectifs ambitieux que s'est fixé le gouvernement, le système de santé publique dans ses diverses composantes ne semble pas remplir ses missions.

La forte croissance en besoins de santé se répercute sur la qualité des praticiens à cause de l'accroissement du nombre de patients à charge. Ainsi, la demande de santé a du mal à rattraper l'offre

Le système de santé se caractérise par :

- un éparpillement des structures de premier contact dans une même localité;
- une absence de complémentarité : existence du double emploi entre les différents secteurs qui cohabitent dans une même localité ;
- une forte concentration de la gestion des ressources au niveau central.

Malgré d'importantes sommes allouées au secteur, de nombreux équipements et infrastructures sanitaires se dégradent d'année en année. Plusieurs hôpitaux départementaux manquent d'eau, d'électricité et d'équipement de base. On estime à 40% les dispensaires non opérationnels, faute de ressources de fonctionnement, de médicaments.

Au regard des principales dispositions de l'ordonnance n° 001/95 du 14 Janvier 1995 portant orientation de la politique de la santé gabonaise, les services curatifs de santé ne semblent pas avoir retenu ni attiré l'attention des décideurs.

Glossaire Santé

BCG:	Vaccin utilisé contre la tuberculose
DTCP1:	Vaccin administré aux enfants âgés de six semaines
DTCP2:	Vaccin administré aux enfants âgés de dix semaines
DTCP3:	Vaccin administré aux enfants âgés de quatorze semaines
EV :	Enfant vacciné
VAT :	Vaccin anti-tétanique, administré aux femmes en grossesse et celles en âge de procréer
PEV :	Programme Elargi de Vaccination
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
l'UNICEF:	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
FNUAP:	Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation et la Population.

Le Taux de Mortalité Infantile est le rapport entre les décès d'enfants de moins d'un an sur le total des naissances vivantes multiplié par 1000 ;

Le Taux de Mortalité Maternelle est le rapport entre les décès des mères sur le total des femmes de 15 à 49 ans, multiplié par 1000 ;

Le Taux de Morbidité c' est le rapport entre le total de consultants sur la population de la région, multiplié par 100.

Population = Consultants

Taux Brut de Mortalité =
$$\frac{\text{Décès}}{\text{Consultants} \times 1000}$$

Taux de mortalité périnatale =
$$\frac{\text{Morts nés} + \text{décédés dans la 1ère semaine} \times 1000}{\text{morts nés} + \text{naissances vivantes}}$$

Taux de mortalité maternelle =
$$\frac{\text{Décès des mères}}{\text{Total des femmes de 15 à 49 ans}}$$





**SECTION III
EDUCATION**

Introduction

Pour assurer un développement harmonieux, un pays doit disposer d'une population alphabétisée et d'un personnel qualifié. L'éducation est donc à la base de tout processus de développement économique, social et culturel.

Les données analysées dans ce chapitre sont issues des enquêtes réalisées par la Direction Générale de l'Economie d'une part, et, d'autre part, par les statistiques du Ministère de l'Education Nationale.

L'analyse ne concerne que les établissements publics, privés confessionnels, et privés laïcs.

I- Les Indicateurs " Output "

Les indicateurs " output " désignent les variables qui mesurent l'état de satisfaction ou non du besoin. Ceux-ci expriment d'une part, le niveau éducatif et la quantité des services éducatifs et, d'autre part, la qualité de l'enseignement

1.1 Le niveau éducatif et la quantité des services éducatifs

Pour évaluer le niveau de l'Education, on a recours généralement à trois paramètres :

- le taux brut de scolarisation
- le taux net de scolarisation
- les effectifs des enfants au préscolaire.

Les trois ratios ont pour dénominateur commun la population scolarisable.

1.1.1 Le taux brut de scolarisation

Le taux brut de scolarisation est le rapport entre l'effectif global des élèves inscrits quel que soit leur âge dans un niveau d'enseignement donné, et la population du groupe d'âge officiellement scolarisable.

1.1.1.1 Le taux brut de scolarisation dans l'enseignement primaire

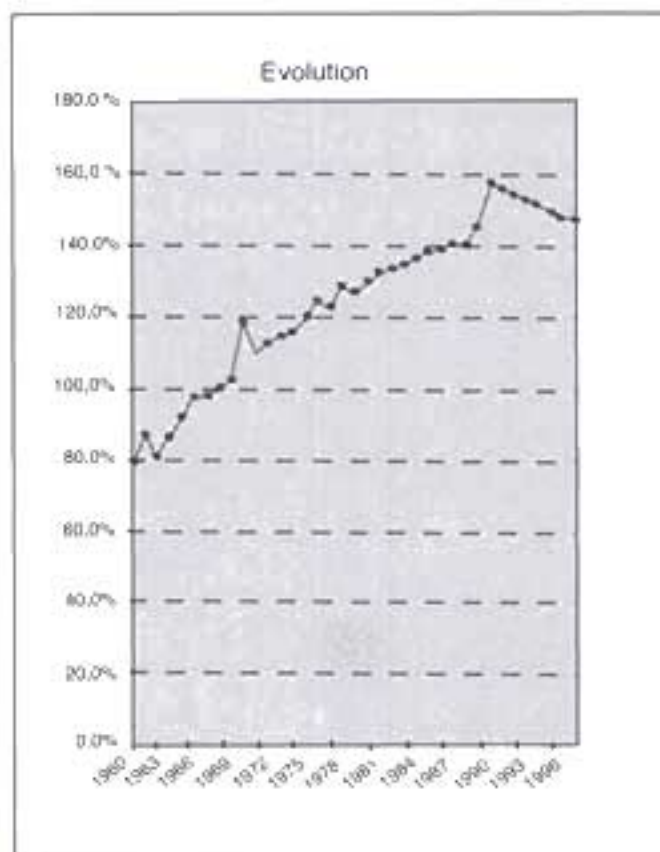
Ce taux est défini par le rapport suivant :

$$\frac{\text{Effectif global de l'enseignement primaire en année (n)} \times 100}{\text{Population scolarisable (enfants de 6 à 11 ans) en année (n)}}$$

Au Gabon, ce taux brut de scolarisation dans l'enseignement primaire a largement évolué puisqu'il a été multiplié par 2, passant de 79,9% en 1960 à 147,3% en 1996. Cette croissance est due à une obligation édictée par les pouvoirs publics aux parents d'inscrire leurs enfants dans un établissement d'enseignement primaire dès l'âge de 6 ans.

Tableau 1 : Taux brut de scolarisation au primaire

Années	Total Elèves Prim-Gabon	Enfants 6-11ans	Taux
1960	56924	71473	79,9%
1961	63857	73260	87,2%
1962	61332	75091	81,7%
1963	66747	76969	86,7%
1964	73006	78893	92,5%
1965	79112	80865	97,8%
1966	81125	82867	97,9%
1967	83328	84959	100,4%
1968	89187	87083	102,4%
1969	94914	80260	118,3%
1970	100625	91492	110,0%
1971	105600	93779	112,6%
1972	110466	96123	114,9%
1973	114172	98527	115,9%
1974	121407	100990	120,2%
1975	128552	103590	124,1%
1976	130098	106102	122,9%
1977	139532	108755	128,3%
1978	143569	111478	127,0%
1979	148520	114261	130,0%
1980	155081	117117	132,4%
1981	160349	120046	133,6%
1982	165559	123066	134,6%
1983	172201	126122	136,5%
1984	178811	129275	138,3%
1985	183605	132507	138,6%
1986	191280	135820	140,8%
1987	195049	139216	140,1%
1988	207023	142696	145,1%
1989	230082	146263	157,3%
1990	233382	149920	155,7%
1991	236731	153658	154,1%
1992	240128	157310	152,5%
1993	243573	161448	150,9%
1994	247068	165484	149,3%
1995	250613	169621	147,7%
1996	254171	173861	147,3%



Source : Ministère de l'Éducation Nationale (Annuaire Statistique)

(1) - Estimations DGF

De 1960 à 1966, on enregistre un taux moyen de l'ordre de 89%; à partir de 1967, suite à la volonté accrue des parents d'envoyer leurs enfants à l'école de façon systématique, les taux franchissent le seuil de 100%.

1.1.1.2 Taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire

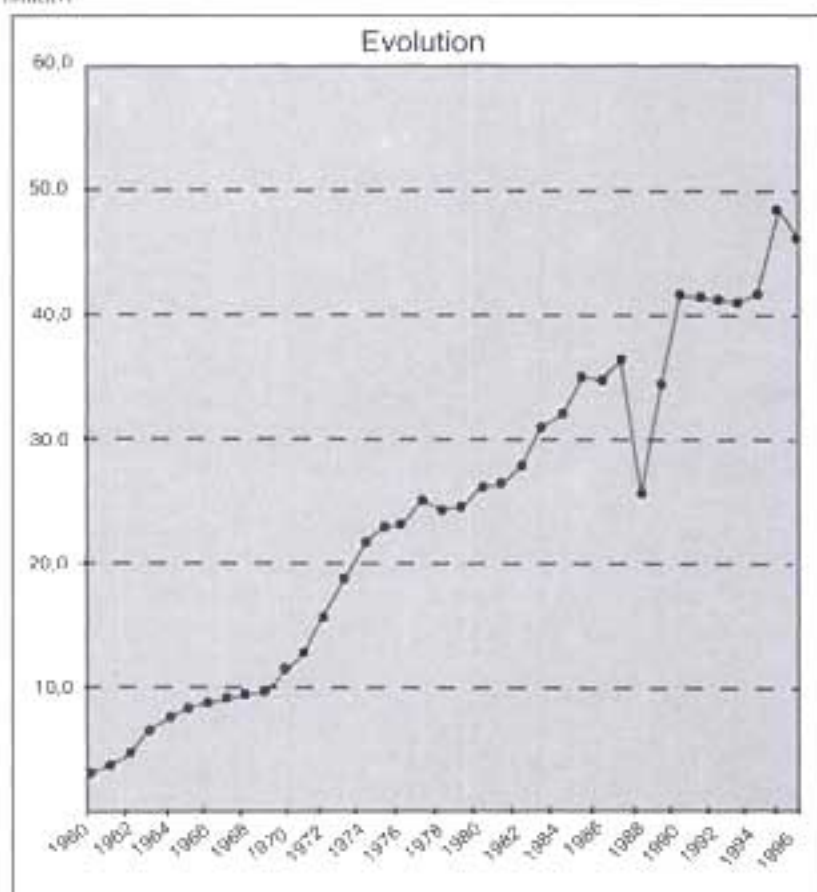
Il se définit de la façon suivante :

$$\frac{\text{Effectif global de l'enseignement secondaire en année (n)} \times 100}{\text{Population scolarisable (enfants âgés de 12 à 18 ans) en année (n)}}$$

Le tableau et le graphique ci-dessous décrivent l'évolution de ce taux depuis 1960.

Tableau 2. Taux bruts de scolarisation au secondaire

Années	Total Elèves Sec. Gabon	Enfants 12-18ans	Taux en %
1960	2040	68331	3,0
1961	2520	70059	3,6
1962	3254	71811	4,5
1963	4787	73606	6,5
1964	5621	75446	7,5
1965	6376	77333	8,2
1966	6879	79266	8,7
1967	7310	81248	9,0
1968	7724	83279	9,3
1969	8235	85361	9,6
1970	10043	87495	11,5
1971	11461	89682	12,8
1972	14343	91924	15,6
1973	17589	94272	18,6
1974	20999	96578	21,7
1975	22542	98992	22,8
1976	23400	101467	23,1
1977	26251	104004	25,2
1978	25992	106604	24,4
1979	26755	109209	26,3
1980	29405	110001	26,4
1981	30272	114801	28,0
1982	32895	117671	30,9
1983	37165	120613	31,8
1984	39344	123628	34,8
1985	44124	126719	34,6
1986	44966	129887	36,2
1987	48139	133134	25,3
1988	34463	135462	34,2
1989	47828	139874	41,6
1990	59708	145371	41,4
1991	60902	146955	41,2
1992	62120	150395	41,0
1993	63363	158254	41,7
1994	65923	162211	48,6
1995	62120	166266	46,3



Source : Ministère de l'Éducation Nationale (Annuaire Statistiques)
(1) : Estimations DGE.

Contrairement aux taux de scolarisation dans le primaire qui demeurent élevés, ceux du secondaire sont très bas. En 1960, ce taux est de l'ordre de 3%. Il atteint 21% à partir de 1974. En 1983, il se situe à plus de 30%

Cette situation s'explique par le fait que beaucoup d'élèves s'arrêtent au primaire et ceux qui entrent en classe de 6^{ème} n'arrivent pas au bout du cycle. Mais malgré ces déperditions, le taux reste quand même croissant.

1.1.1.3 Le taux brut de scolarisation dans l'enseignement supérieur

Ce rapport est défini de la manière ci-après :

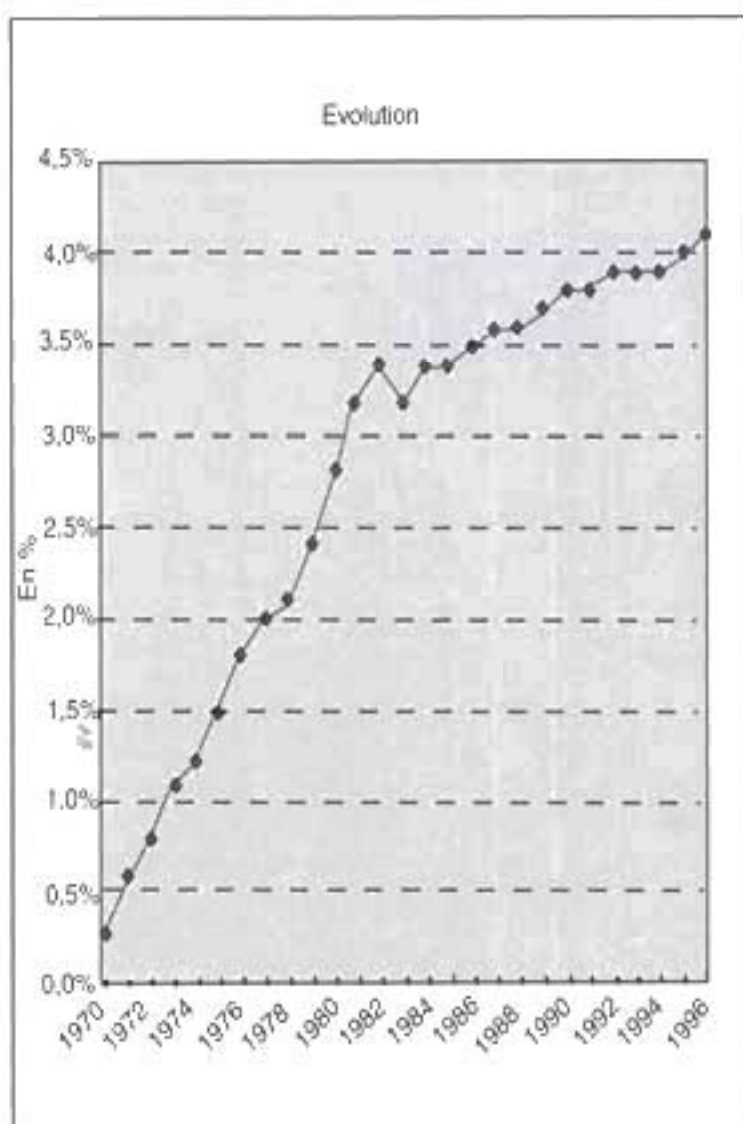
$$\frac{\text{Effectif global de l'enseignement supérieur en année (n)} \times 100}{\text{Population scolarisable (enfants âgés de 19 à 23 ans) en année (n)}}$$

Population scolarisable (enfants âgés de 19 à 23 ans) en année (n)

Les données ne sont disponibles qu'à partir de la date d'ouverture de l'Université du Gabon en 1970. Les taux de scolarisation faibles traduisent la déperdition observée dans le cycle secondaire et qui proviennent d'une part, de l'insuffisance des structures d'accueil et d'autre part, du manque de moyens financiers de certains parents pour payer les frais de scolarité de leurs enfants dans les établissements privés.

Tableau 3 - Taux brut de scolarisation au supérieur *

Années	Total Etudiants	Enfants 19-23ans	TAUX
1970	162	52815	0,3%
1971	314	54135	0,6%
1972	459	55485	0,8%
1973	642	56876	1,1%
1974	701	58297	1,2%
1975	887	59755	1,5%
1976	1105	61249	1,8%
1977	1276	62780	2,0%
1978	1331	64350	2,1%
1979	1593	65958	2,4%
1980	1889	67607	2,8%
1981	2188	69297	3,2%
1982	2385	71030	3,4%
1983	2505	72806	3,4%
1984	2607	74404	3,5%
1985	2741	80364	3,6%
1986	2875	82373	3,6%
1987	2943	84432	3,7%
1988	3067	86543	3,8%
1989	3194	88707	3,8%
1990	3327	90924	3,9%
1991	3465	93198	3,9%
1992	3608	95527	4,0%
1993	3758	97916	4,1%
1994	3914	100364	4,1%
1995	4076		
1996			



Source : Ministère de l'Éducation Nationale (Annuaire Statistique)

(1) Calcul DGE

* Les données présentées dans cette série n'intègrent pas le nombre d'étudiants fréquentant hors du Gabon.

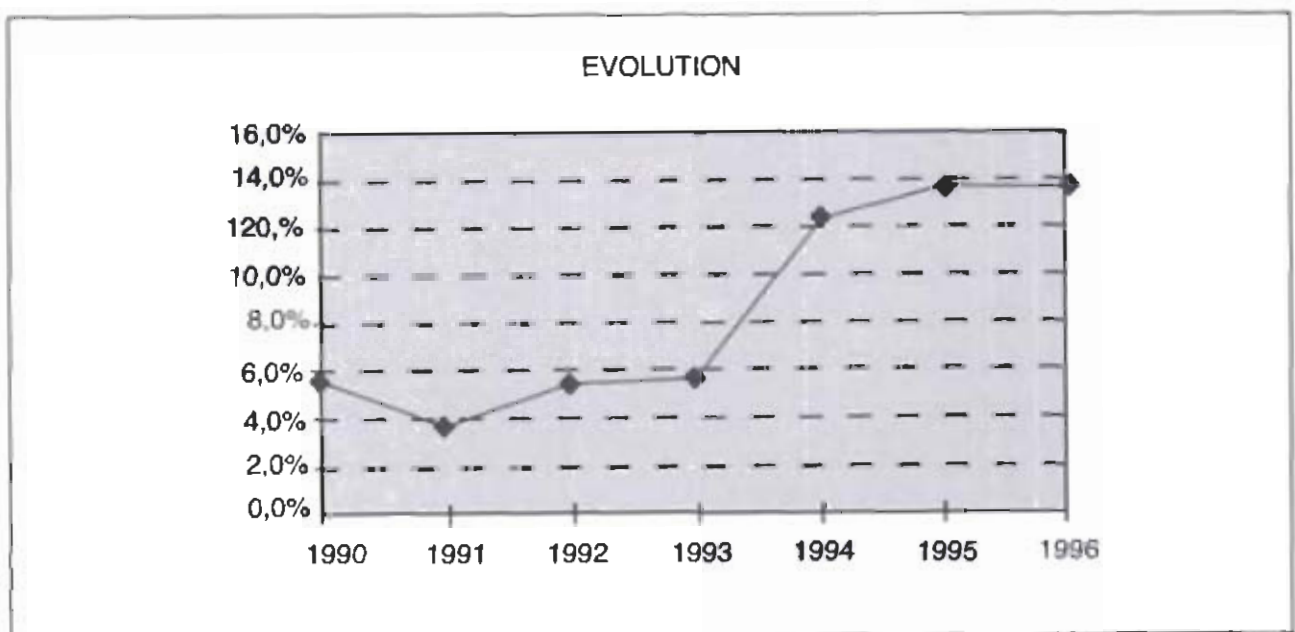
1.1.1.4 Le taux de fréquentation des centres préscolaires

Le taux de fréquentation des centres préscolaires est le rapport entre l'effectif global des enfants inscrits dans les centres préscolaires et la population scolarisable à cet ordre d'enseignement (concernant le calcul de ce taux, nous ne disposons des données qu'à partir de 1990).

Tableau 4 : Enfants âgés de 0 à 5 ans allant à la maternelle

Années	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Enfants au préscolaire	1012	699	1056	1135	2476	2811	2886
Enfants de (0 à 5 ans) non élèves au préscolaire	18 088	18 540	19 004	19 479	16 966	20 465	20 977
Taux	5,6%	3,8%	5,6%	5,8%	12,4%	13,7%	13,8%

Source : Bureau préscolaire du Ministère de l'Éducation Nationale
(1): Estimation D.G.E.



1.2 Les indicateurs de qualité

Trois indicateurs permettent de mesurer la qualité de l'enseignement. Ce sont les taux:

- d'encadrement scolaire
- de réussite aux examens
- d'occupation des salles de classes.

1.2.1 Le taux d'encadrement scolaire

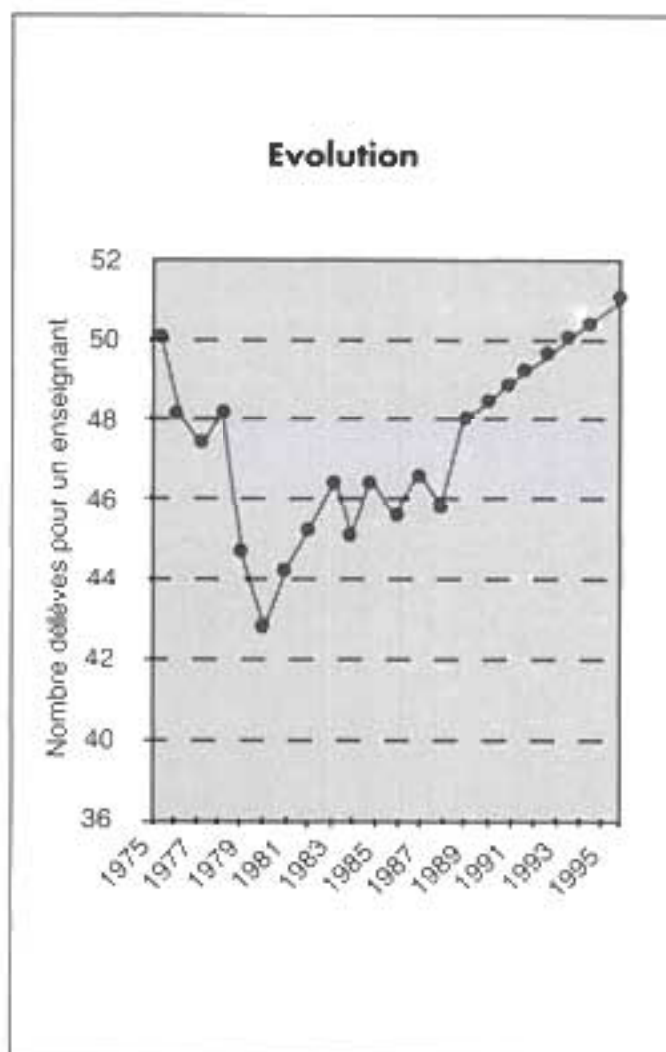
Le taux d'encadrement ou le ratio élèves/enseignants est le rapport entre l'effectif dans un niveau d'enseignement donné et l'effectif d'enseignants dans le même niveau d'enseignement.

$$\frac{\text{Effectifs scolaires dans un ordre d'enseignement donné en année (n)} \times 100}{\text{Effectif des enseignants dans le même ordre d'enseignement en année (n)}}$$

1.2.2.1 Le ratio élèves/ enseignants au primaire

Tableau 5 : Ratio élèves/enseignants au primaire

Années	Total Elèves Primaire	Total Instituteurs	Nombre d'Elèves/Inst.
1975	121407	2412	50
1976	128552	2664	48
1977	130398	2746	47
1978	139532	2886	48
1979	141569	3176	45
1980	148520	3466	43
1981	155081	3491	44
1982	160349	3526	45
1983	165559	3562	46
1984	172201	3802	45
1985	178801	3837	47
1986	183605	4008	46
1987	191280	4083	47
1988	195049	4229	46
1989	207023	4289	48
1990	214746	4410	49
1991	222757	4535	49
1992	231066	4663	50
1993	239686	4794	50
1994	248627	4930	50
1995	257902	5069	51
1996	267523	5212	51



Source : Ministère de l'Éducation Nationale (Annuaire Statistique)

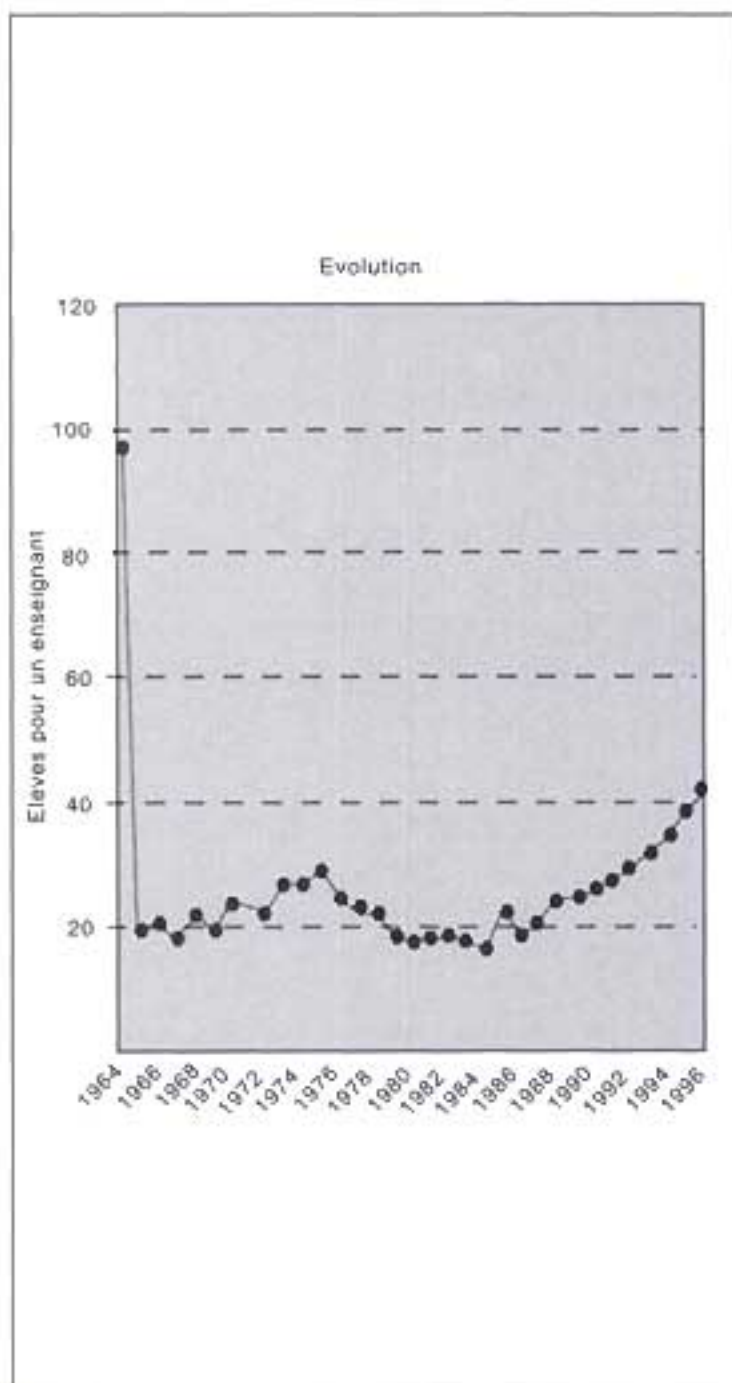
On note en moyenne 48 élèves par instituteur. Depuis 1975, cette moyenne qui paraît acceptable masque les difficultés dans cet ordre d'enseignement au niveau des grandes villes, notamment les capitales provinciales et surtout Libreville et Port-Gentil où l'on observe des écoles à classes à mi-temps.

1.2.2.2 Le ratio élèves / enseignants au secondaire

On compte 19 élèves pour un enseignant en 1964. Cependant, entre 1965 et 1996, on observe un ratio qui se situe en moyenne à 23 élèves par enseignant. Ce comportement favorable résulte de la faiblesse des effectifs à l'intérieur du pays, qui vient compenser les effectifs des élèves observés dans les grandes villes.

Tableau 6 : Ratio élèves/enseignants au secondaire

Années	Total Elèves Secondaire	Total Enseignants	Nombre d'Elèves/Enseig.
1964	4787	49	98
1965	5324	282	19
1966	6202	304	20
1967	6708	371	18
1968	7177	322	22
1969	7505	377	24
1970	8235	341	23
1971	10043	429	22
1972	11461	513	28
1973	14474	524	27
1974	17569	653	29
1975	20999	716	25
1976	22542	914	23
1977	23334	1021	22
1978	26251	1168	18
1979	25992	1422	18
1980	26251	1500	18
1981	29171	1587	19
1982	29837	1607	18
1983	32381	1764	16
1984	36737	2303	24
1985	39339	1655	19
1986	43980	1331	21
1987	45971	2164	26
1988	48139	1866	25
1989	47828	1909	26
1990	52160	1978	28
1991	57425	2050	30
1992	63746	2125	32
1993	71300	2202	35
1994	80315	2282	39
1995	91080	2365	42
1996	103955	2451	42



Source : Ministère de l'Éducation Nationale (Annuaire Statistiques)

1.2.1.3 Ratio étudiants/enseignants au Supérieur

Pour calculer ce taux, nous n'avons bénéficié que de trois périodes comme le souligne le tableau ci-dessous

Tableau 7 : Ratio étudiants/enseignants au Supérieur

Années	1978	1981	1990
Etudiants/ Enseignants	6	8	9
Etudiants	1331	2188	3194
Enseignants	204	251	356

Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur (Annuaire Statistiques)

Dans l'enseignement supérieur, un enseignant encadre en moyenne 8 étudiants.

1.2.4. Le taux d'occupation des salles de classe

Ce ratio est obtenu par le rapport ci-après :

$$\frac{\text{Effectif total d'un niveau d'enseignement en année (n)}}{\text{Nombre de salles de classe en année (n)}}$$

Ce taux détermine le nombre d'élèves moyen par salle de classe suivant le niveau d'enseignement. Le seuil fixé par les Etats Généraux de l'Education et de la Formation (1) est de 25 élèves par salle de classe au pré-primaire. Il est de 50 élèves au primaire à Libreville et Port-Gentil et de 45 élèves dans les autres localités. Au secondaire, il a été fixé à 35 élèves par classe.

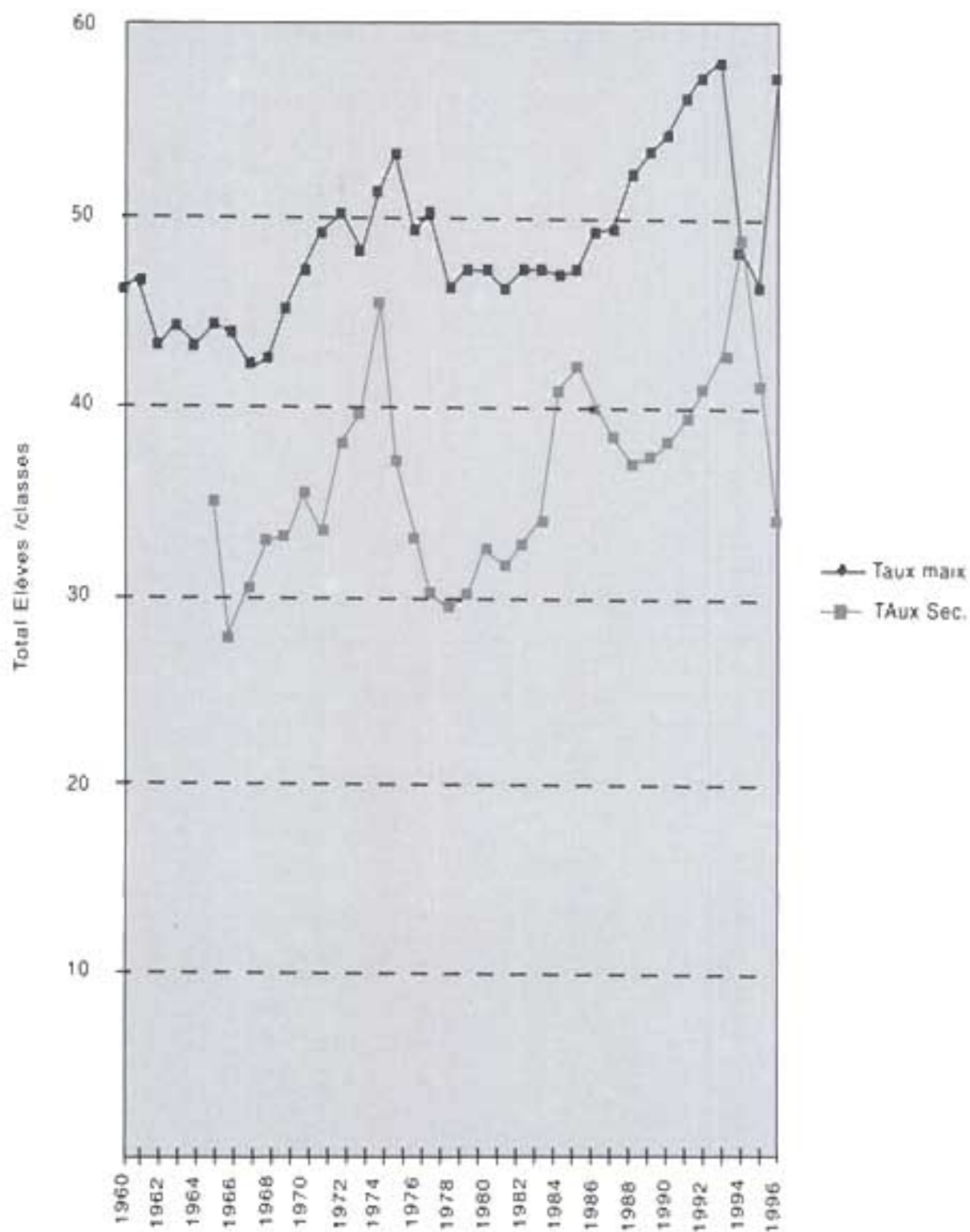
(1) Ces mesures visent à réduire les effectifs pléthoriques et à améliorer la qualité de l'école par la mise en place d'un programme d'uniformisation des structures d'accueil aux cycles primaires et secondaires.

Tableau 8 - Taux d'occupation des salles de classe

Années	Effectifs Primaire	Total salles de classe au Primaire	Taux d'occupation Elèves/classes	Effectifs Secondaire	Total salles de classe au Secondaire	Taux d'occupation Elèves/Classes
1960	56 924	1 226	46	2 040		
1961	63 857	1 379	46	2 520		
1962	61 332	1 416	43	3 254		
1963	66 747	1 509	44	4 787		
1964	73 006	1 707	43	5 224		
1965	79 112	1 810	44	6 202	179	35
1966	81 125	1 853	44	6 708	243	28
1967	85 328	2 019	42	7 177	239	30
1968	89 127	2 113	42	7 505	231	32
1969	94 914	2 105	45	8 235	251	33
1970	100 625	2 157	47	10 043	286	35
1971	105 600	2 177	49	14 474	348	33
1972	110 466	2 189	50	14 474	383	38
1973	114 172	2 357	48	17 569	447	39
1974	121 407	2 370	51	20 999	465	45
1975	128 552	2 446	53	22 542	611	37
1976	130 398	2 674	49	23 334	709	33
1977	139 532	2 810	50	26 250	881	30
1978	141 569	3 057	46	25 992	893	29
1979	148 520	3 192	47	26 251	878	30
1980	155 081	3 281	47	29 171	905	32
1981	160 349	3 479	46	29 837	951	31
1982	165 559	3 534	47	32 381	998	32
1983	172 201	3 687	47	36 737	1086	34
1984	178 811	3 806	47	39 339	967	41
1985	183 605	3 883	47	43 980	1049	42
1986	191 280	3 892	49	45 971	1160	40
1987	195 049	4 006	49	48 139	1260	38
1988	207 023	4 000	52	47 828	1300	37
1989	214 746	4 050	53	52 160	1400	37
1990	222 757	4 101	54	57 424	1507	38
1991	231 066	4 152	56	63 746	1623	39
1992	239 686	4 204	57	71 300	1748	41
1993	248 628	4 256	58	80 315	1882	43
1994	247 018	5 121	48	65 923	1350	49
1995	250 693	5 436	46	78876	1943	41
1996	250 114	4 364	57	77 016	2286	34

Source : Annuaire Statistique du Ministère de l'Éducation Nationale

Taux d'occupation des salles



1.2.2 Le taux de réussite aux examens

Le taux de réussite aux examens (ou taux de succès au diplôme) est exprimé par le rapport suivant :

$$\frac{\text{Nombre d'élèves diplômés à la fin de l'année (n)} \times 100}{\text{Nombre de candidats inscrits}}$$

Les diplômes décernés à différents niveaux sont :

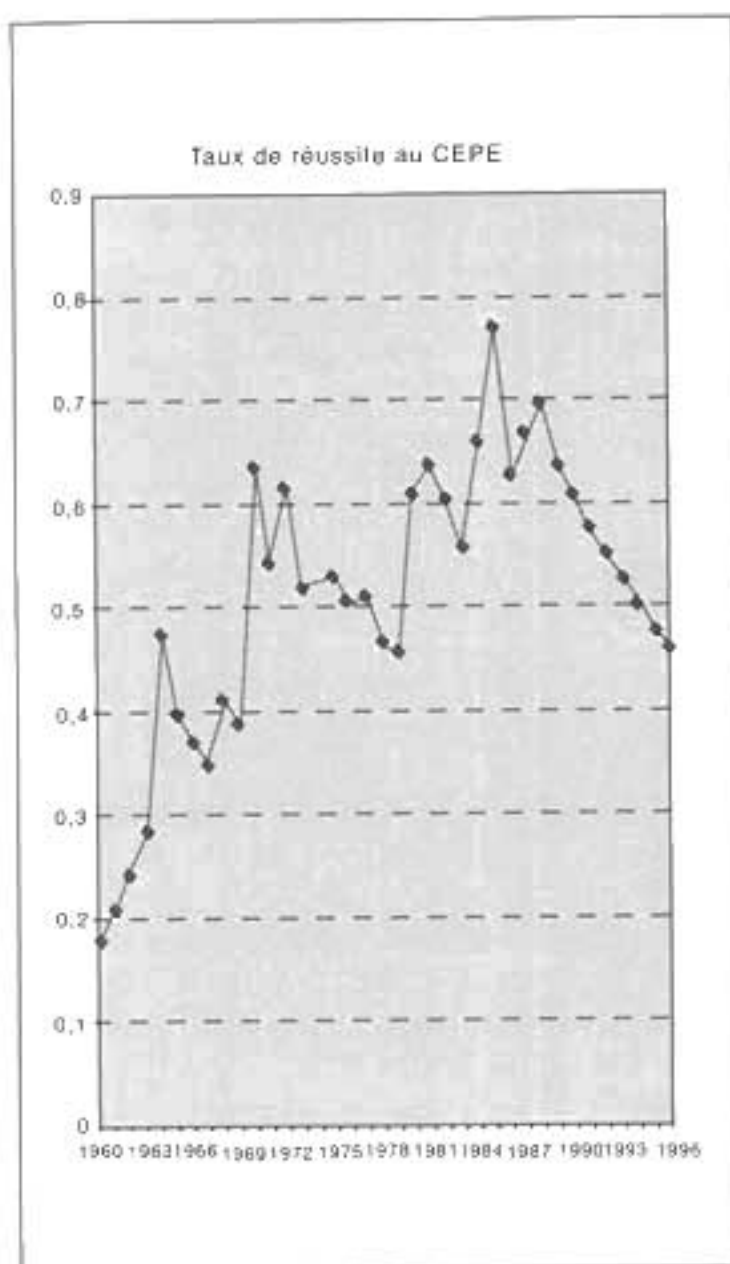
- le Certificat d'Études Primaires (CEP) pour le Primaire ;
- le Brevet d'Études du Premier Cycle (BEPC) pour le Secondaire ,
- le Certificat d'Aptitude Professionnel (CAP) ;
- le Brevet d'Étude de Technicien Industriel (BETI) ;
- le Baccalauréat (BAC) pour le Second Cycle du Secondaire ouvre la porte d'entrée à l'enseignement supérieur ;
- le Diplôme d'Études Universitaires Générales (DEUG) après deux années à l'université;
- le Brevet de Technicien Supérieur (BTS) ;
- la Licence en trois ans de formation pour l'enseignement supérieur facultaire ;
- la Maîtrise en quatre ans de formation pour l'enseignement supérieur facultaire .

Pour notre étude nous avons retenu les taux de réussite au C.E.P., au B.E.P.C et au B.A.C. compte tenu des données disponibles. Cependant, il est à noter que le calcul de ces taux présente un certain biais, du fait que les candidats libres n'y sont pas pris en compte.

I.2.2.1- Evolution du taux de réussite au CEP

Tableau 4 Taux de réussite au CEP

Années	Total présentés au CEP	Total certifiés	Total de réussite CEP
1960	3325	580	17,7%
1961	3675	767	20,9%
1962	4490	1297	51,6%
1963	4963	2561	44,1%
1964	4963	2193	39,9%
1965	5500	2193	37,3%
1966	6094	2276	35,0%
1967	6753	2363	41,2%
1968	7483	3084	39,0%
1969	7550	2946	63,8%
1970	8220	5242	54,4%
1971	7429	4039	61,9%
1972	8389	5189	52,1%
1973	8880	4630	52,5%
1974	9384	4926	51,3%
1975	9916	5240	51,0%
1976	10133	5199	46,6%
1977	10175	5188	45,7%
1978	10906	5109	61,2%
1979	11653	5305	63,9%
1980	11697	7127	62,3%
1981	12157	7579	55,9%
1982	14207	7942	55,9%
1983	14371	9502	66,1%
1984	14335	11062	77,2%
1985	15557	9785	62,9%
1986	15619	10466	67,0%
1987	15240	10606	69,6%
1988	15796	10091	63,9%
1989	16184	9862	58,1%
1990	16587	9638	55,4%
1991	16989	9419	52,9%
1992	17406	8996	50,4%
1993	17833	8792	48,1%
1994	17271	8592	45,9%
1995			
1996			



Source : Ministère de l'Éducation Nationale (Annuaire Statistique)

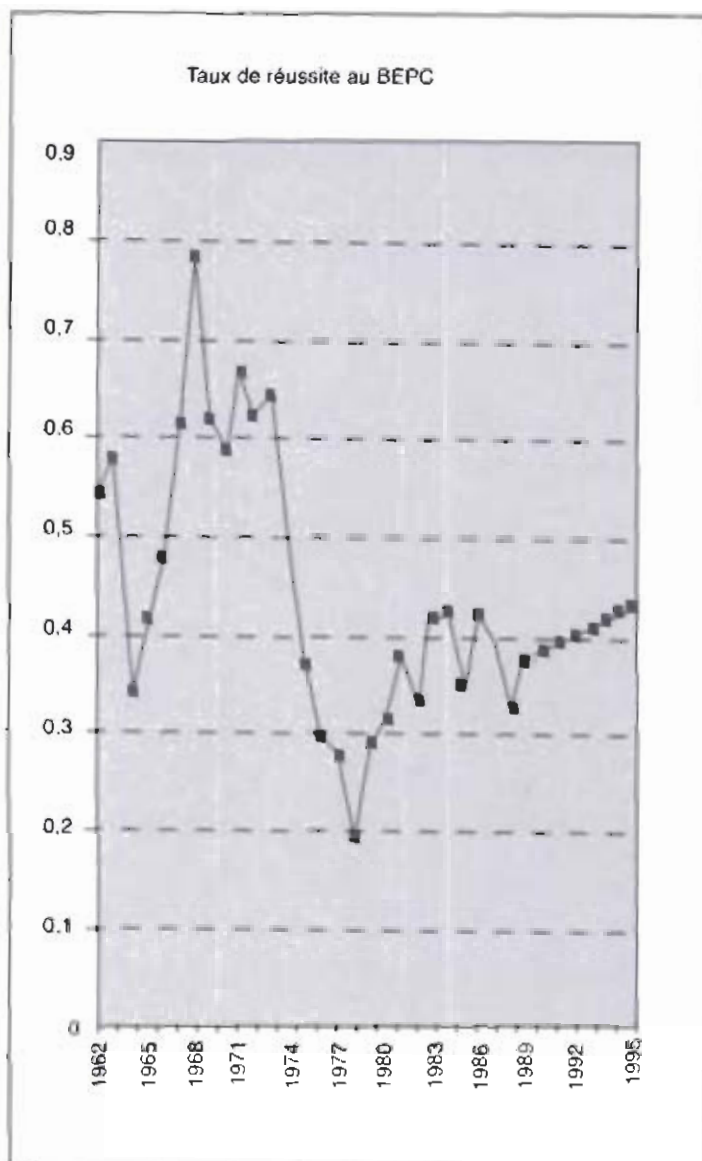
Le taux de réussite au C.E.P. commence très bas aux premières années de l'indépendance du pays (17,7% en 1960), monte progressivement pour dépasser la barre de 50% en 1970 où il atteint 63,8%.

Après une stabilisation de 1971 à 1977, et une inflexion vers le bas entre 1978 et 1979 (46,7% et 45,7%), le taux de réussite devient suffisamment élevé au cours de la période 1980-1988 où il atteint un niveau record de 77%. Mais depuis 1989, le taux de réussite amorce une chute continue qui n'est pas près de s'estomper

I.2.2.2- Evolution du taux de réussite au BEPC

Tableau 10 : Taux de réussite au BEPC

Années	Total présenté au BEPC	Total brevetés	Total de réussite, BEPC
1960			
1961			
1962			47,1%
1963	495	233	58,1%
1964	482	280	33,9%
1965	510	173	33,9%
1966	645	271	42,0%
1967	764	369	48,3%
1968	722	445	61,6%
1969	883	537	60,8%
1970	962	599	62,3%
1971	1330	784	58,9%
1972	1511	1014	67,1%
1973	1685	1051	62,4%
1974	1878	1209	64,4%
1975	2094	1026	49,0%
1976	2335	871	37,3%
1977	2603	768	29,5%
1978	2554	714	28,0%
1979	2911	571	19,6%
1980	2684	787	29,3%
1981	2995	954	31,9%
1982	2310	886	38,4%
1983	3066	1020	33,3%
1984	3353	1403	41,8%
1985	3316	1402	42,3%
1986	3971	1387	34,9%
1987	3927	1647	41,9%
1988	3938	1550	39,4%
1989	4220	1380	32,7%
1990	5368	2021	37,6%
1991	5134	1333	26,0%
1992	5022	1925	38,3%
1993	5567	1929	34,7%
1994	6209	1391	38,5%
1995	6617	3778	57,1%
1996	6663	2578	38,7%
1996	7866	3762	47,8%



Source : Ministère de l'Éducation Nationale (Annuaire Statistiques)

Le BEPC est le diplôme qui sanctionne la fin des études du premier cycle de l'enseignement secondaire général. De 1962 à 1973, le taux de réussite est assez élevé, tournant en moyenne autour de 58%. Mais, malheureusement, ce taux de réussite est en baisse perpétuelle.

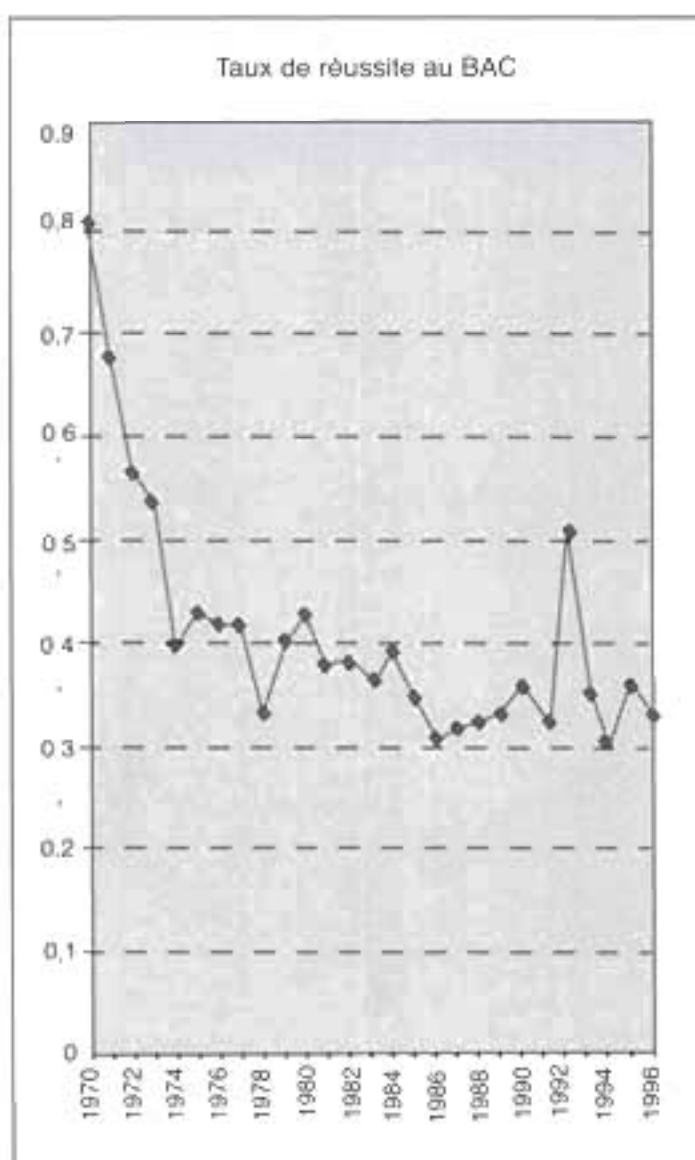
Ainsi, depuis 1974 jusqu'en 1996, il n'a plus atteint les 50%, malgré une timide tendance à l'amélioration constatée depuis 1989.

Les mauvaises performances peuvent s'expliquer par une mauvaise orientation des élèves dans ce cycle. On a longtemps développé chez les élèves un engouement pour les études générales, alors qu'on aurait pu déjà trier les élèves sur la base des résultats des deux premières années du secondaire.

1.2.2.2- Evolution du taux de réussite au Baccalauréat

Tableau 11 : Taux de réussite au Baccalauréat

Années	Total Elèves Terminales	Total Bacheliers	Total de réussite. BAC
1960			
1961			
1962			
1963			
1964			
1965			
1966			
1967			
1968			
1969			
1970	341	276	80,9%
1971	415	281	67,7%
1972	551	312	56,6%
1973	565	353	53,8%
1974	828	329	39,7%
1975	987	425	43,1%
1976	1135	477	42,0%
1977	1016	425	41,8%
1978	1138	377	33,1%
1979	1270	510	37,8%
1980	1251	536	38,4%
1981	1467	623	36,5%
1982	1623	680	39,3%
1983	1863	820	36,6%
1984	2087	743	30,7%
1985	2030	651	32,1%
1986	2120	700	32,5%
1987	2180	767	33,3%
1988	2696	897	36,1%
1989	2715	981	32,4%
1990	2944	955	32,4%
1991	3299	1685	51,1%
1992	3813	1300	34,1%
1993	4569	1380	30,2%
1994	5421	1961	36,2%
1995	6085	2012	33,1%



Source : Ministère de l'Éducation Nationale (Annuaire Statistique)

Le Baccalauréat est le diplôme qui sanctionne la fin des études du second cycle de l'enseignement secondaire et dont les lauréats sont susceptibles de poursuivre des études supérieures.

Signalons que les statistiques couvrant la période antérieure à 1970 sont encore indisponibles du fait que celles-ci étaient gérées par le centre de Brazzaville dans le cadre de la FESAC (2).

En 1970, le taux de réussite est très fort avec 93,6%, avant de connaître une chute qui ne cesse de s'amplifier d'une année à l'autre. Malgré la tenue en 1983 des États Généraux de l'Éducation à Libreville, aucune mesure concrète n'a été prise pour enrayer cette chute.

(2) Fondation de l'Enseignement Supérieur en Afrique Centrale (Gabon, Congo, R.A. Tchad) (1989-1991).

La baisse étonnamment régulière du taux de réussite révèle les insuffisances qu'accumule le système éducatif en amont. Elle explique surtout que l'enseignement au Gabon se dégrade par ponts entiers au fil des ans.

Tableau 12 : Efficacité du système éducatif

Années	Total présenté au C.E.P.	Total certifiés	Taux de réussite au C.E.P.	Total présenté au BEPC	Total brevetés	Taux de réussite au B.E.P.C.	Total Elèves Terminales	Total Bacheliers	Taux de réussite au BAC
1960	3325	590	17,7%						
1961	3675	767	20,9%						
1962	4490	1297	28,9%	495	233	47,1%			
1963	4963	2561	51,6%	482	280	58,1%			
1964	4963	2193	44,2%	510	173	33,9%			
1965	5500	2193	39,9%	645	271	42,0%			
1966	6094	2276	37,3%	764	369	48,3%			
1967	6753	2363	35,0%	722	445	61,6%			
1968	7483	3084	41,2%	883	537	60,8%			
1969	7550	2946	39,0%	962	599	62,3%	341	276	80,9%
1970	8220	5242	63,8%	1 330	784	58,9%	415	281	67,7%
1971	7429	4039	54,4%	1 511	1014	67,1%	551	312	56,6%
1972	8389	5189	61,9%	1 685	1051	62,4%	656	353	53,8%
1973	8880	4630	52,1%	1 878	1209	64,4%	828	329	39,7%
1974	9384	4926	52,5%	2 094	1026	49,0%	987	425	43,1%
1975	9916	5240	52,8%	2 335	871	37,3%	1135	477	42,0%
1976	10133	5199	51,3%	2 603	768	29,5%	1016	425	41,8%
1977	10175	5188	51,0%	2 554	714	28,0%	1136	377	33,2%
1978	10966	5109	46,6%	2 911	571	19,6%	1270	510	40,2%
1979	11609	5305	45,7%	2 684	787	29,3%	1251	536	42,8%
1980	11 653	7127	61,2%	2 995	954	31,9%	1467	554	37,8%
1981	11697	7472	63,9%	2 310	886	38,4%	1623	623	38,4%
1982	12157	7579	62,3%	3 066	1020	33,3%	1862	680	36,5%
1983	14207	7942	55,9%	3 353	1403	41,8%	2087	820	39,3%
1984	14371	9502	66,1%	3 316	1402	42,3%	2133	743	34,8%
1985	14335	11062	77,2%	3 971	1387	34,9%	2120	651	30,7%
1986	15557	9785	62,9%	3 927	1647	41,9%	2180	700	32,1%
1987	15619	10466	67,0%	3 938	1550	39,4%	2363	767	32,5%
1988	15240	10606	69,6%	4 220	1380	32,7%	2696	897	33,3%
1989	15796	10091	63,9%	5 368	2021	37,6%	2715	981	36,1%
1990	16184	9862	60,9%	5 134	1333	26,0%	2944	955	32,4%
1991	16587	9638	58,1%	5 022	1925	38,3%	3299	1 685	51,1%
1992	16989	9419	55,4%	5 567	1929	34,7%	3813 *	1 300	35,7%
1993	17406	9205	52,9%	6 209	2391	38,5%	4569	1 380	30,2%
1994	17833	8996	50,4%	6 617	2578	38,7%	5421	1 961	36,2%
1995	18271	8792	48,1%	7 866	3762	47,8%	6085	2 012	33,1%
1996	18720	8592	45,9%						

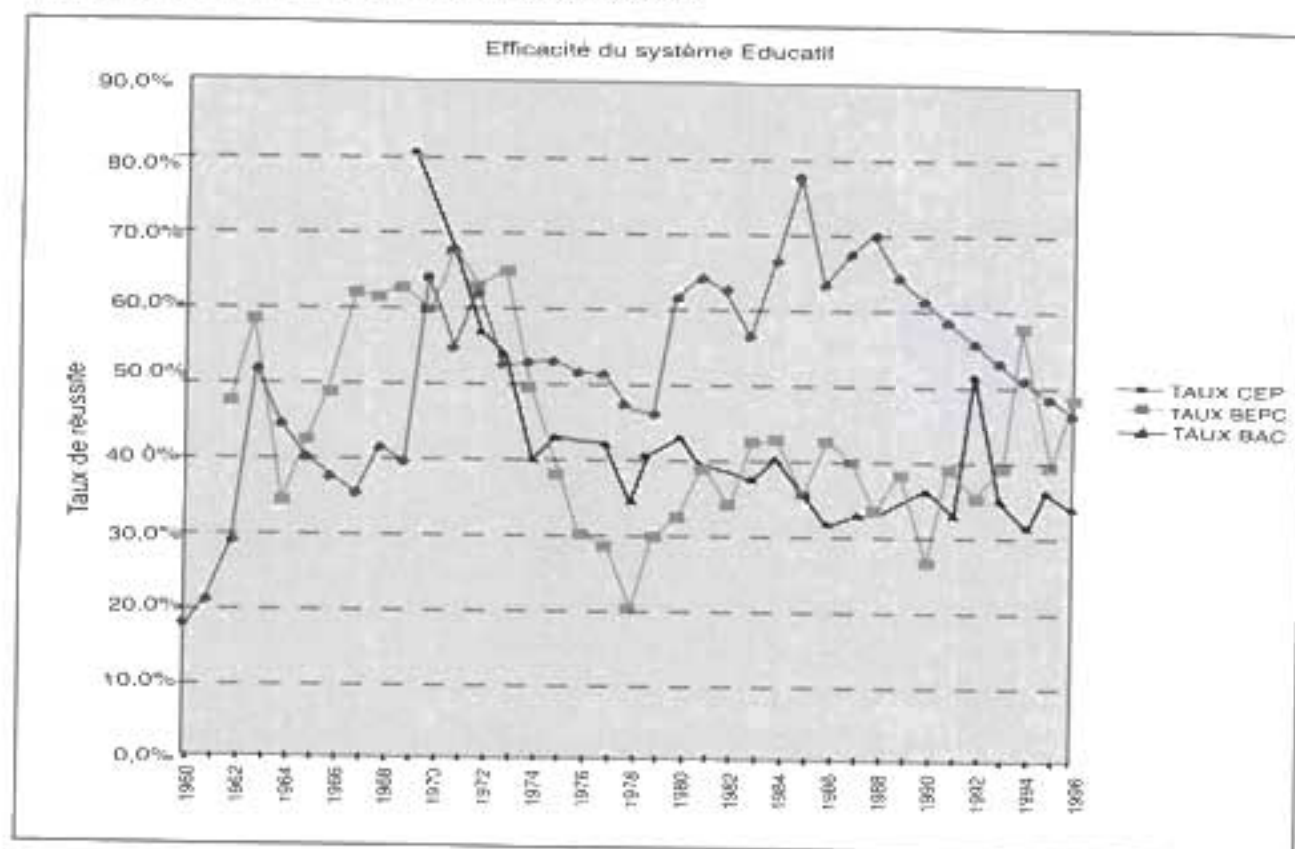
Source : Ministère de l'Éducation Nationale (Annuaire Supérieur)

* A compter de 1991, tous les % sont calculés sur les présents ou absents certifiés

Le taux de réussite au CEP demeure moins élevé (29,7%) entre 1960 et 1963. Cependant dès 1967 ce taux connaît une hausse (61,6%). Par la suite son évolution est en dents de scie.

Le taux de réussite au BEPC tourne en moyenne à 56%. Il connaît d'importantes hausses entre 1966 et 1973 (en moyenne 65 %). Il a une moyenne évolution comparée des taux de réussite au CEP, au BEPC et au BAC.

Evolution comparée des taux de réussite au CEP, au BEPC et au BAC



La baisse de l'efficacité de l'enseignement au Gabon est traduite par la lecture des résultats enregistrés au fil des ans aux trois examens que sont le CEP, le BEPC et le BAC.

Les causes de ces contre-performances sont suffisamment connues, mais la plus apparente est le faible encadrement matériel et pédagogique des élèves. Rappelons qu'en matière d'occupation des salles de classes, la norme définie au niveau nationale est de 35 et 50 élèves /classe au primaire et au secondaire.

La formation des enseignants et les constructions scolaires ne suivent pas la demande d'éducation qui reste forte. Il y a donc discordance entre le taux d'occupation des salles de classe et le ratio élèves/enseignants tant au primaire qu'au secondaire.

En définitive, les effectifs pléthoriques, qui imposent parfois la classe à mi-temps, ont une incidence négative évidente sur les résultats scolaires. Mais les résultats aux examens dépendent aussi de la manière dont ceux-ci sont préparés et organisés.

II- Les indicateurs " input ".

Les indicateurs " input " ou indicateurs d'entrée sont des variables qui représentent les facteurs déterminants ou explicatifs des dépenses d'éducation.

Les indicateurs retenus sont :

- la part des dépenses d'éducation dans le budget de l'Etat ;
- la proportion des dépenses d'éducation dans le PIB.

II.1 Part des dépenses d'éducation dans le Budget de l'Etat

C'est le rapport entre les dépenses de l'Etat allouées à l'éducation et le budget général de l'Etat. Les résultats de cette propension à financer l'éducation sont consignés dans le tableau ci-après :

Tableau 13 : Propension à financer l'éducation

Années	Budget Général Education (En milliards de fca)	Budget Etat/Dépense	Coefficient
1979	3,466		
1980	3,264	253	1,3%
1981	3,308	340	1,0%
1982	3,387	392	0,9%
1983	22,880	480	4,8%
1984	21,696	608	3,6%
1985	24,144	757	3,2%
1986	30,975	684	4,5%
1987	9,770	369	2,6%
1988	7,105	326	2,2%
1989	7,368	367	2,0%
1990	8,685	414	2,1%
1991	8,713	417	2,1%
1992	11,239	449	2,5%
1993	12,551	430	2,9%
1994	11,731	741	1,6%
1995	24,260	897	2,7%
1996	24,721	857	2,9%

Source : Ministère des Finances de l'Economie du Budget et des Participations
(Loi des Finances)

On constate que de 1980 à 1996, les dépenses d'éducation représentent en moyenne 2,5% du budget général. En 1980, cette proportion est de l'ordre de 1,3%. Elle connaît une hausse à partir de 1983 (4,8%) ; toutefois, dès 1987, elle connaît une réelle baisse et s'est stabilisée autour de 2%.

II.2 La proportion des dépenses d'éducation dans le PIB

En 1980, la part des dépenses d'éducation dans la richesse nationale est de 0,4% ; elle va en augmentant pour se situer à 2,7% en 1986. Dès 1987, cette proportion dans le PIB accuse une baisse de 1,1%. Depuis lors, elle n'a plus dépassé les 1%, ce qui fait pour cette période une moyenne de 0,9%

Tableau 13. Proportion des dépenses d'éducation dans le PIB

Années	Budget Général Education (En milliards de Fcfa)	PIB en FCFA	Coefficient
1979	3,466	645	0,5%
1980	3,264	905	0,4%
1981	3,308	1050	0,3%
1982	3,387	1189	0,3%
1983	22,880	1293	1,8%
1984	21,696	1536	1,4%
1985	24,144	1499	1,6%
1986	30,975	1141	2,7%
1987	9,770	900	1,1%
1988	7,105	970	0,7%
1989	7,368	1344	0,5%
1990	8,685	1444	0,6%
1991	8,713	1495	0,6%
1992	11,239	1471	0,8%
1993	12,551	1524	0,8%
1994	11,731	2327	0,5%
1995	24,260	2475	1,0%
1996	24,721	2773	0,9%

Source : Ministère des Finances et de l'Economie du Budget et des Contributions
(Loi des Finances)

Conclusion

Les résultats aux différents examens officiels montrent que le système éducatif actuel est peu performant.

Concernant le CEP, non seulement le taux de réussite est en constante baisse, mais encore en 1996, ce taux a pratiquement retrouvé le niveau de 1979 ; il est descendu à moins de 50%. Cela voudrait dire qu'à la fin de l'enseignement primaire, moins de la moitié des élèves ne savent ni lire, ni écrire, ni compter et ni calculer correctement. En d'autres termes, au moins la moitié des élèves ne devraient pas poursuivre leurs études au niveau du secondaire.

Les échecs au BEPC sont plus élevés. Cela est révélateur du mauvais fonctionnement de l'institution scolaire. Les élèves bénéficient rarement d'un encadrement psychotechnique adéquat qui leur permet de terminer efficacement leurs études du premier cycle ; cette situation peut s'expliquer par une mauvaise orientation dès les premières années d'études secondaires.

L'examen du Baccalauréat est celui qui révèle le mieux l'inefficacité du système éducatif Gabonais. Le taux de réussite qui, depuis, oscille autour de 30%, indique une grave déperdition de l'enseignement.

SECTION IV

HABITAT

Introduction

La politique de l'habitat social et de l'auto-construction vise à :

- favoriser l'auto-construction pour permettre aux familles démunies d'obtenir des logements à moindre coût, à des conditions avantageuses et à qualité améliorée ;
- résorber l'habitat insalubre et à répondre aux besoins futurs de nouveaux ménages ;
- mettre en place un système industrialisé plus ouvert aux catégories les plus défavorisées
- faciliter le financement d'une production privée ;
- fournir aux auto - constructeurs des parcelles assainies ;
- assurer une assistance technique et à mettre à leur disposition des matériaux à des conditions avantageuses ;
- faciliter l'accès au crédit adapté au coût de leur construction et à leur capacité financière ;
- favoriser l'usage des matériaux locaux.

La politique de l'habitat qui vise les couches sociales les plus vulnérables concerne la population urbaine et rurale. L'habitat social se caractérise par des constructions de type traditionnel en milieu urbain tandis que des logements rudimentaires, sans confort constituent le parc des zones rurales.

Pour mesurer à la fois l'accès à la propriété et au confort des ménages, les indicateurs suivants ont été retenus :

- le logement ;
- l'assainissement ;
- l'accès à l'eau potable ;
- l'accès à l'électricité ;
- l'accès aux télécommunications.

I- Le Logement

Matérialisant la protection des individus contre les intempéries, le logement est considéré comme l'un des facteurs essentiels de survie.

I.1 Nombre de logements

Le promoteur le plus important, reste la Société Nationale Immobilière (S.N.I). Entre 1980 et 1993, elle a construit 948 logements, ce qui est très insuffisant par rapport à la demande. Quant aux promoteurs privés, leur programme de construction des nouveaux logements a été arrêté depuis plusieurs années, en raison de l'absence des sources de financement.

Tableau 1. Logements dans les villes de 5000 habitants et plus selon le statut d'occupation

Villes	Statut d'occupation						Total
	Propriétaire	Locataire	Logé Employeur	Logé Famille	Logé Gratuit	Autre	
Libreville	30228	44064	4726	1852	845	66	81781
Port-gentil	6092	8370	1167	396	191	10	16226
Autres localités	17768	7218	4896	1514	523	62	31981
Nombre total de logements	54088	59652	10789	3762	1559	138	129988

Source : DGSEE - Enquête Budget Consommation

Dans les centres urbains les plus importants, l'offre des logements sociaux croît moins vite que les demandes des ménages en raison de la forte concentration de la population notamment à Libreville et Port-Gentil. Le manque de terrains viabilisés a pour conséquence : une installation anarchique des ménages dans les conditions insalubres. Les logements insalubres constituent le lot le plus important dans les centres urbains.

Dans l'ensemble il y a 41,60% de propriétaires et 45,9% de locataires. Ces chiffres ne révèlent pas la situation réelle, en ce sens qu'au regard de l'observation empirique, il y a plus de locataires que les 45,9% recensés.

Tableau 2. Logements dans les villes de 5000 habitants et plus selon la nature de la construction et le statut d'occupation

Villes	Nature de la construction				Total
	Provisoire	Tradition	Amélioration	Moderne	
Libreville	800	28682	23681	28618	81781
Port-gentil	78	4607	7618	3923	16226
Autres localités	1767	14581	8369	7264	31981
Nombre total de logements	2645	47870	39668	39805	129988

Source : DGSEE - Enquête Budget et consommation

Le tableau ci-contre montre qu'il y a 2% de ménages dans des logements provisoires, 36,82% de ménages vivent dans des logements traditionnels. La construction améliorée représente 30,51% et la construction moderne 30,62%. On remarque ici qu'en dehors des logements provisoires qui n'ont que 2% des ménages, le reste de type de construction avoisine les 30%.

Ainsi, à Libreville par exemple, les constructions sont constituées de planches couvertes de tôles ondulées construites sur des dalles de ciment ou sur terre battue ; le nombre de personnes par logement atteint 7,1 personnes en moyenne

II- Assainissement

Défini comme une action visant à l'amélioration de toutes les conditions qui, dans le milieu physique de la vie humaine, influent ou sont susceptibles d'influer défavorablement sur le bien être physique, mental et social, l'assainissement est un indicateur de salubrité concourant au bien être des populations.

L'assainissement en milieu urbain concerne l'aménagement des sites, par la viabilisation des parcelles, des terrains, l'ouverture des voies, la réhabilitation de certaines zones enclavées, l'évacuation des eaux usées et excréta et des déchets solides.

Au niveau rural, il s'agit surtout d'améliorer les conditions de vie par le développement des forages ou la fourniture des installations électriques et la lutte contre le péril fécal.

II.1 Evacuation des déchets solides (1)

Les modes de dépôts d'ordures sont nombreux : les fumiers, les poubelles, les concessions et les dépôts à l'air libre...

A Libreville, les modes les plus usités sont les poubelles publiques (32%) l'air libre (29%) et le fumier (20%). En milieu rural, ce sont l'air libre (60%) et le fumier (24%).

En milieu urbain la collecte des ordures se pose avec acuité. Ainsi, à Libreville, sur 530m³ d'ordures produites par jour, 260m³ seulement arrivent à la décharge ; le reste (51%) s'accumule dans les rues, les canaux, caniveaux, et les concessions.

II.2 L'Evacuation des eaux usées, des eaux de pluie, et les excréta

L'assainissement concerne également l'évacuation des eaux usées, eaux de pluie, les excréta et l'édification d'ouvrages sanitaires. Des enquêtes faites par l'Institut de l'Hygiène et de l'Assainissement (M.S.P.P.), il ressort ce qui suit :

- Populations desservies par un assainissement ou reliées au réseau d'égouts publics 16650 soit 1,56% de la population totale en 1995 (1 064 276) ;

- Population urbaine dotée d'un système domestique (latrines, WC, fosses septiques) : 627 678 soit 58,9 % de la population totale.

Ainsi, 40% de la population dans les centres urbains n'utilisent aucun système d'assainissement. L'explosion démographique, dans les grands centres a entraîné un dépassement de la capacité des ouvrages sanitaires, une implantation anarchique d'ouvrages utilisés aggravant ainsi l'insalubrité, malgré le taux élevé (58,9%) de l'assainissement individuel. Ceci favorise donc les transmissions de multiples affections, soit par contact direct, soit en servant de gîtes de reproduction aux vecteurs de maladies particulières.

Tableau 3: Nombre de cas de maladies et de décès engendrés par le manque d'hygiène et d'assainissement en 1994 et 1995.

Maladies	1994		1995	Total décès
	Total cas	Total décès	Total cas	
Fièvre Typhoïde	24	0	74	0
Amibiase	91	0	3665	0
Maladies diarrhéiques	38861	81	57183	534
Dysantéries	4181	1	6943	18
Tuberculose	573	19	887	17
Syndrome Fébrile Hémorragique	58	-	62	-
Paludisme	82245	127	138745	150
Schistosomiase	1968	2	3563	4
Filariose	6323	0	11820	0
Onchocercose	320	0	473	0
Anchilostomiase	2973	0	5330	0
Autres Helminiasés intestinales	27729	1	50417	3
Rhinites rhino Pharyngites Angines	20250	2	39156	3
Pneumonies	7115	21	11194	32
Autres Affections Respiratoires	44495	30	104953	49
Affections Oesophago gastro duodénales	9730	8	14965	26
autres Affections Digestives	8975	21	19456	0
Tripanosomiase Humaine Africaine	-	-	403	2
Total	255 796	313	465 550	838

Source : Service des Statistiques (M.S.P.P)

II.3 Les problèmes en zone rurale

En zone rurale, l'enjeu demeure l'approvisionnement en eau potable. Un programme d'hydraulique villageoise est initié depuis 1980 pour desservir les communautés. L'exécution de ce programme a permis de réaliser 427 puits d'eau équipés :

- pour 422 de pompes à motricité humaine ;
- pour 5 de pompe solaire photo voltaïque.

Le taux actuel de couverture est de 25,43%.

III- Indicateurs de confort

Les indicateurs retenus sont:

- la consommation d'eau par habitant urbain ;
- Le nombre de lignes téléphoniques pour 1000 habitants.

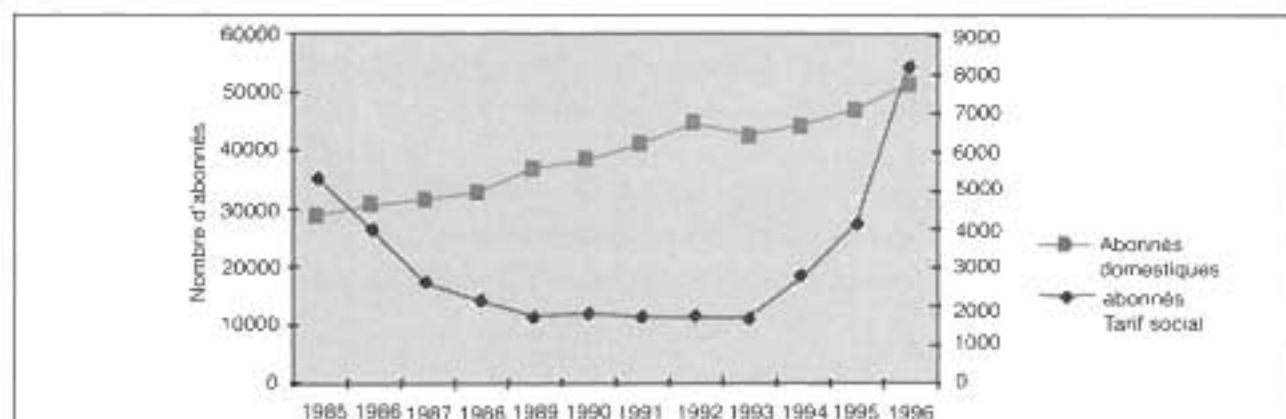
III.1- L'accès à l'eau

Pour faciliter l'accès à l'eau potable, une tarification spéciale a été instituée par la S.E.E.G dite tarif social appliqué aux ménages les plus démunis. Le nombre d'abonnés au tarif social a doublé , passant de 4046 clients en 1986 à 8163 clients en 1996.

Tableau 4 . Raccordements d'eau pour 1000 habitants

Années	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Abonnés domestiques dont :	28420	30418	31402	32447	36740	38287	40998	44678	42528	44295	47221	51489
Abonnés au tarif social	5376	4046	2660	2192	1789	1863	1748	1754	1724	2806	4110	8163
Abonnés tarif social/ Abonnés. domestiques (%)	18,9	13,3	8,5	6,8	4,9	4,9	4,3	3,9	4,1	6,3	8,7	15,7
Bornes fontaines	409	384	371	367	338	322	-	285	285	-	-	-

Source : SEEG, DGE.



Malgré cette forte augmentation, les abonnés au tarif social n'occupent encore que 8,6% du total des abonnés domestiques. La consommation d'eau par habitant urbain est relativement stable depuis 1992 comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : Consommation d'eau par habitant urbain

Années	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Millions de m3	21,7	21,6	27,8	29	29,4	28,8	30,3	30,5	35,6
Pop. Urbaine ('000)	583,4	612,6	643,2	675,4	709,2	742,2	781,9	820,9	862,0
m3/hab.urbain	37,3	35,3	49,8	51,7	41,5	38,7	40,8	36,4	41,6

Sources : SEEG, DGE

III - 2 L'accès aux télécommunications

Le tableau ci-dessous, donne le nombre de lignes pour 1000 habitants.

Tableau 6 : Nombre de lignes téléphoniques pour 1000 habitants

Années	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1993	1994	1995
Total lignes dont :	17440	18532	19437	21868	24006	26031	28113	30000	34000	35000
lignes particulières	8099	8802	9456	11432	12923	14841	19679	21000	22400	26600
population totale (milliers)	892	896	919	942	965	989	1014	1035	1056	1078
Lignes pour 1000 hab.	19,5	20,7	21,2	23,2	24,9	26,3	27,7	29,0	32,2	32,5

Sources : OPT, DGE

Depuis 1990, le nombre de lignes particulières a quasiment doublé, passant de 11 432 en 1990 à 22 400 en 1996. L'apparition du téléphone cellulaire depuis quelques années vient apporter un avantage appréciable au système de communication du Gabon. Le nombre d'abonnés

au cellulaire est passé de 2 900 en 1994 à 7 000 en 1996 et le nombre de lignes de 10 000 en 1994 à 15 000 en 1996. Malgré cet accroissement du nombre de lignes, il faut déplorer la mauvaise répartition du réseau ; de nombreux quartiers ne sont pas pourvus ou sont insuffisamment alimentés.

CONCLUSION

L'examen de la situation économique et sociale du Gabon depuis son accession à l'indépendance révèle un certain nombre d'enseignements tant sur le plan général, que sur le plan sectoriel.

L'analyse a montré que d'une manière générale le pays a connu une très forte croissance dans le domaine économique de 1960 à 1996 ; mais par contre les tendances observées en matière sociale ne sont guère encourageantes malgré un niveau élevé du PIB, ce qui explique un décalage important entre le niveau du revenu par tête d'habitant et le classement du pays selon l'indice du développement humain (IDH).

Au niveau économique

On a observé une évolution très positive de la croissance du pays avec des pointes très marquées à partir de 1972, consécutive à la revalorisation des prix du pétrole et l'augmentation du volume de la production du brut.

La crise intervenue en 1986 suite à la chute rapide des cours du pétrole et du recul du cours du dollar, a révélé au grand jour les faiblesses de l'économie gabonaise dont le moteur reste l'exportation à l'état brut des ressources naturelles.

Les différents programmes d'ajustement cinq au total depuis 1986 qui ont été mis en place pour juguler les effets de cette crise, n'ont fait qu'accentuer les problèmes sociaux latents jusque là masqués par une diffusion assez large des revenus issus des secteurs bois, mine, pétrole vers l'ensemble des autres secteurs de l'économie.

Au niveau sectoriel

Sur le plan démographique.

Depuis l'indépendance, le taux de croissance de la population est de 2,5 % en moyenne par an. Le déséquilibre est très important entre les zones rurales et le milieu urbain ; le taux d'urbanisation est très élevé, 73 % de la population vit en ville, d'ici l'an 2000 presque 90 % de celle-ci habitera la ville, ceci n'est pas sans conséquence pour les années à venir sur les structures d'accueil, et les équipements collectifs.

Sur le plan de l'emploi.

La structure des demandeurs d'emplois fait ressortir une forte demande d'emplois " banals ", et une demande relativement faible provenant des cadres et des techniciens supérieurs. Les trois quarts des demandeurs d'emplois sont des jeunes de moins de 30 ans, beaucoup sont sans qualification professionnelle et ont un niveau inférieur ou égale au certificat d'étude primaire.

Sur le plan de la santé.

Le budget de la santé qui est en dessous des normes fixées par l'Organisation Mondiale de la Santé (9%) du budget général d'un pays, ne permet pas de satisfaire les besoins fondamentaux de santé. On note une dégradation constante des structures existantes face à une augmentation de la population et à une obsolescence de l'outil de travail; ceci a donc pour conséquence un déficit croissant entre la demande de santé et l'offre de santé. Ce déséquilibre est très prononcé au niveau régional notamment entre l'Estuaire, et les autres provinces.

Toutefois, on note une amélioration dans les domaines de la natalité et de la mortalité pour lesquels, les taux bruts sont en net progrès.

Sur le plan de l'Education.

Si le taux brut de scolarisation est très élevé au Gabon, par contre les résultats observés au niveau du primaire et du secondaire sont en dessous des espoirs placés dans ce secteur.

Les résultats aux examens sanctionnant chaque ordre d'enseignement sont faibles et atteignent rarement les 50 % en ce qui concerne le B.E.P.C et le B.A.C ; et plus grave encore, ils sont en recul d'une année à l'autre, treize ans après les recommandations des Etats Généraux de l'Education et de la Formation, au cours desquels des mesures concrètes ont été proposées.

Sur le plan de l'habitat

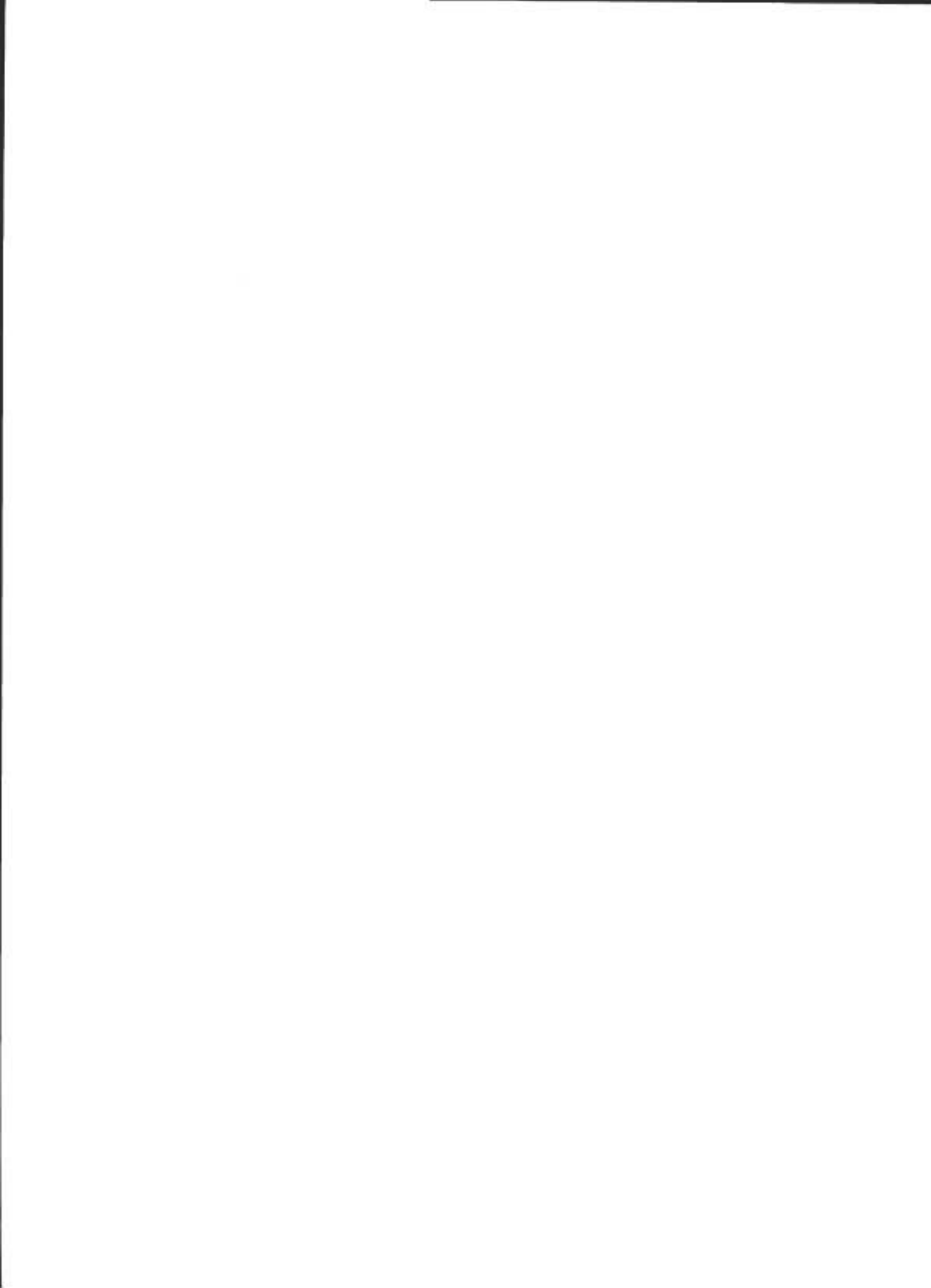
Nous constatons que l'accroissement de la population ne suit pas la mise en place des structures d'accueil notamment dans les villes à fortes concentrations de populations que sont Libreville et Port Gentil. Les objectifs louables en matières de politique de l'habitat ne sont qu'insuffisamment appliqués sur le terrain ; la S.N.I. (Société Nationale Immobilière) chargée de cette politique sur le terrain, n'a construit au bout de ces 13 dernières années qu'un nombre très limité de logements.

Le déficit en logement à coût modéré est très prononcé ; 41,6% seulement de la population est propriétaire, tandis que 45,8% est locataire, le reste est soit logé par l'Etat ou l'employeur.

La qualité même du logement pose problème ; 36,8% des logements sont de type traditionnels, 2% de logements sont des habitations provisoires d'accès difficile aux équipements collectifs : eau, électricité et téléphone.

Nous venons de vous présenter l'évolution des indicateurs économiques, démographiques et sociales du Gabon depuis son accession à l'indépendance. Cette image quantitative et qualitative de la société gabonaise que nous venons de décrire répond au rôle assigné au Tableau de Bord Social: c'est-à-dire un instrument d'aide à la prise de décision pour la mise en œuvre d'une véritable politique sociale complémentaire des politiques économique et financière.

L'élaboration du présent numéro n'a pas été facile. Le travail est rendu difficile par la non disponibilité et la qualité des données statistiques dans les domaines sociaux, d'une part, et d'autre part, par le manque de culture de l'outil statistique dans la plupart des administrations.



Ont contribué à l'élaboration du Tableau de Bord Social :

COORDINATION

M. OYOUBI Luc
Mme AS Yolande
MM. MABarnabé
OBAME Jean Christian

SECTION MACROECONOMIE

MM. ROGOMBE Faustin
TSOUCK-IBOUNDE Rick
NGUEMA OBIANG Nicaise
MOUSSAVOU Paul

SECTION SANTE ET NUTRITION

MM. MIHINDOU MIKALA Jean Louis
OTO'O NGOUA Lambert

SECTION EDUCATION

M. BOUKANGO Jean Poul

SECTION HABITAT

MM. Feu ASSEKO OBIANG Armand
KOU MBA Germain
Mme MOUGNANDJI Annick Michelle

Collaborateurs Extérieurs

Ministère de l'Éducation Nationale :

MM. MOUYENDI Fred
NDOUMBA Pierre
BOULINGUI Donatien

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

Mme MVONO Louise

Ministère de la planification

M. ONDO METO'O Symolin
Mme MIAGHE M. Claire

Achévé de rédiger le 16 février 1998
par les services de la Direction Générale de l'Économie
du Ministère de l'Économie, des Finances, du Budget et de la Privatisation

Impression
Multipress Gabon